



APPEL À PROJETS 2027-2028

« de l'insertion à l'emploi »

GUIDE DU PORTEUR DE PROJET

SOMMAIRE

1.	Préambule.....	5
2.	Morbihan, en chiffres	6
3.	Méthodologie d'élaboration	7
4.	Périmètres d'intervention	7
5.	Contenu des projets.....	10
6.	Evaluation et suivi de l'action	11
7.	Instruction du projet.....	14
8.	Dépôt du dossier	14
9.	Annexe n° 01 : Orientation 1, Construire des réponses aux nouveaux besoins.....	15
	Fiche A : La santé dans l'insertion.....	17
	Fiche B : La mobilité	21
	Fiche C : Remobilisation, resocialisation & levée des freins périphériques.....	25
10.	Annexe n° 02 : Orientation 2, Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi	29
	Fiche D : Accompagnement intensif social	31
	Fiche E : Accompagnement intensif socio-professionnel	35
	Fiche F : Accompagnement intensif en chantiers d'insertion	39
11.	Annexe n° 03 : Orientation 3, Miser sur la qualité des parcours	45
	Fiche G : L'accès au juste droit.....	47
12.	Annexe n° 04 : indicateurs d'activité d'accompagnement et caractéristiques des publics	51
13.	Annexe n° 05 : Indicateurs de suivi des sorties et des résultats d'accompagnement	53
14.	Annexe n° 06 : Carte des territoires d'intervention sociale et bassins d'emploi.....	55
15.	Annexe n° 07 : Diagnostics des territoires d'intervention sociale.....	57
	Diagnostics des territoires de Vannes (T2) et sa périphérie (T1), Questembert (T3) et Auray (T4).....	57
	Diagnostics des territoires de Lorient (T5) et sa périphérie (T7).....	75
	Diagnostics des territoires de Ploërmel (T6) et du Centre Ouest Morbihan (T8)	83

1. Préambule

Dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, le conseil départemental du Morbihan a adopté son Programme départemental d'insertion (PDI) le 17 mars 2023 pour la période 2023-2028. Ce programme constitue le cadre stratégique de l'action départementale en faveur de l'accompagnement social et professionnel des publics durablement éloignés de l'emploi, notamment des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

Cette politique s'inscrit dans un contexte de transformation profonde du service public de l'emploi, porté par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 et la mise en place de France Travail. Cette réforme vise à renforcer l'accompagnement vers l'emploi à travers des parcours plus personnalisés, coordonnés et mobilisateurs, fondés sur une logique de droits et de devoirs et sur une coopération renforcée entre les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Aussi, le département du Morbihan, après une année transitoire durant laquelle la majorité des conventions a été renouvelée sur la base de bilans positifs, ouvre un appel à projets sur une nouvelle durée de 2 ans, correspondant à la dernière période du PDI. Pendant celle-ci, les travaux seront engagés pour construire le nouveau PDI.

Cet appel à projets intervient dans un contexte où le département fait face à une progression du nombre de bénéficiaires du RSA et à une hausse continue des dépenses associées. Le niveau des entrées dans le dispositif demeure par ailleurs soutenu, autour de 180 à 200 nouveaux entrants par mois. Cette évolution entraîne une augmentation constante des dépenses départementales liées au RSA, passées de 81,7 millions d'euros en 2023 à une estimation d'environ 90 millions d'euros pour 2026.

Face à cette dynamique, le département souhaite renforcer l'efficacité des politiques d'insertion afin de permettre des sorties durables du RSA et un accès pérenne à l'emploi. L'objectif est de construire des parcours d'insertion plus intensifs, coordonnés et articulés avec les besoins économiques du territoire et des employeurs.

C'est dans cette perspective que le département lance le présent appel à projets pour la période 2027-2028, afin de renouveler et structurer une offre d'insertion cohérente avec les orientations du PDI et les objectifs du réseau pour l'emploi.

Les projets attendus devront notamment contribuer à :

- remettre en dynamique les personnes éloignées de l'emploi par des mises en situation concrètes d'activité et d'emploi ;
- lever les freins sociaux et professionnels à l'insertion ;
- développer des parcours construits en lien avec les besoins des entreprises du territoire ;
- favoriser la mobilisation des employeurs ;
- permettre des sorties durables du RSA.

Par cet appel à projets, le département réaffirme sa volonté de soutenir des initiatives partenariales et ancrées dans les réalités du territoire, au service d'une ambition partagée : favoriser l'insertion durable dans l'emploi et réduire les situations d'exclusion sociale.

2. Morbihan, en chiffres

Le département du Morbihan compte 783 390 habitants au 1^{er} janvier 2023 selon l'INSEE, soit une augmentation de près de 36 000 habitants depuis 2016 (+4,8 %). Cette dynamique démographique confirme l'attractivité du territoire et une croissance plus soutenue ces dernières années.

Dans le même temps, il bénéficie d'un contexte économique relativement favorable. Au 2^e trimestre 2025, le taux de chômage s'établit à 5,8 %, soit le niveau le plus faible des départements bretons, inférieur à la moyenne régionale (6,1 %) et nettement en dessous de la moyenne nationale (7,5 %). Ce contexte de quasi plein emploi s'accompagne toutefois de tensions de recrutement dans plusieurs secteurs d'activité.

Malgré cette dynamique économique, le territoire compte encore un nombre important de bénéficiaires du RSA. En février 2026, le Morbihan dénombre 12 997 foyers bénéficiaires du RSA, représentant 13 881 personnes soumises à une obligation d'engagement dans un parcours d'insertion.

La répartition territoriale des bénéficiaires met en évidence des disparités importantes. Les territoires de Lorient et de sa périphérie ainsi que le Centre Ouest Morbihan concentrent les parts les plus élevées de bénéficiaires (Territoire de Lorient : 20 % des BRSA ; Territoire de Lorient périphérie : 17 % et Territoire Centre Ouest Bretagne : 14 %).

Le profil des bénéficiaires souligne également des situations d'éloignement durable de l'emploi :

- 52 % des bénéficiaires sont présents dans le dispositif RSA depuis 4 ans ou plus ;
- les 30-39 ans représentent la tranche d'âge la plus importante (28 %), suivis des 40-49 ans (24 %).

Par ailleurs, la répartition femmes/hommes demeure stable avec 51 % de femmes et 49 % d'hommes.

Les orientations réalisées à l'entrée dans le dispositif traduisent l'importance des problématiques sociales rencontrées par les publics accompagnés :

- 55 % des nouveaux entrants sont orientés vers le département, parmi eux, 75 % relèvent d'un parcours à dominante sociale ;
- 36 % sont orientés vers France Travail ;
- 4 % vers les Missions Locales ;
- 5 % vers les partenaires de l'offre d'insertion.

Ces constats révèlent que les difficultés rencontrées par les bénéficiaires du RSA sont à la fois professionnelles, sociales et parfois périphériques à l'emploi (mobilité, santé, logement, isolement, maîtrise des savoirs de base...). Ils appellent des réponses renforcées, territorialisées et individualisées, permettant de sécuriser les parcours et de favoriser des sorties durables du RSA.

Dans ce contexte, le département du Morbihan fait le choix de renforcer l'accompagnement vers l'emploi, en développant des modalités d'intervention plus réactives, intensives et directement orientées vers l'activité et l'emploi. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans les orientations de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et dans l'ambition portée par le réseau pour l'emploi : permettre à chaque bénéficiaire du RSA d'accéder à un parcours adapté favorisant une insertion professionnelle durable.

3. Méthodologie d'élaboration

Afin de définir les grandes lignes du nouvel appel à projets, une démarche de concertation a été menée, associant les professionnels du département, les partenaires associatifs et France Travail, à l'échelle de chaque territoire d'action sociale.

Initiée d'octobre 2025 à mai 2026, cette démarche a été déployée en 3 phases :

- Une première phase a consisté à analyser les bilans annuels des actions déjà conventionnées, complétée par une consultation écrite. Cette démarche a abouti à un état des lieux des actions menées en 2024 et 2025, à l'identification de celles à reconduire ainsi qu'à la définition d'axes d'amélioration. Elle a également servi à recueillir l'avis des professionnels du département afin de mieux cerner les besoins prioritaires et les ressources mobilisables.
- Une deuxième phase constituée de groupes de travail réunissant des travailleurs sociaux, des cadres des différents territoires, le service inclusion sociale et partenariats, ainsi que des représentants de France Travail, a permis d'identifier les thématiques clés et de définir les attentes de l'appel à projets, en complémentarité avec l'offre de services de France Travail.
- Une troisième phase composée de 3 rencontres territoriales a permis de partager les diagnostics de territoire, de communiquer les éléments élaborés lors de la conception de l'appel à projets et d'affiner les besoins identifiés.

Plusieurs éléments clés émergent de cette démarche de concertation :

- La réaffirmation de besoins prioritaires pour le conventionnement 2027-2028 : remobilisation sociale, troubles psychiques, mobilité, préparation à l'emploi, entrée en structure de l'insertion par l'activité économique, etc ;
- La nécessité de développer certaines actions pour répondre aux objectifs liés à l'intensification des parcours dans le cadre de la loi pour le plein emploi, ainsi qu'aux difficultés spécifiques des bénéficiaires du RSA, en particulier concernant la remobilisation sociale et la préparation à l'emploi ;
- Une répartition territoriale inégale de l'offre d'accompagnement, avec certains territoires mieux dotés et des zones moins couvertes, soulignant la nécessité de rééquilibrer l'offre afin de garantir un accès équitable aux dispositifs pour l'ensemble des publics concernés.

L'appel à projets pour l'offre d'insertion 2027-2028 s'inscrit ainsi dans la continuité de celui intitulé « de l'insertion à l'emploi » lancé en 2019, et dans le cadre du PDI 2023-2028, tout en intégrant ces constats et les nouvelles modalités et impératifs découlant de la loi pour le plein emploi.

4. Périmètres d'intervention

A - Les types de projets attendus

L'appel à projets est conçu de manière à combiner différents types d'intervention en lien avec le PDI, qui détermine les orientations générales et les priorités d'action de la politique du département du Morbihan. Les projets proposés devront donc s'inscrire dans une des 3 orientations suivantes :

Orientation 1 : Construire des réponses aux nouveaux besoins

Les projets relevant de cette orientation visent à :

- proposer un accompagnement sur mesure en ciblant les besoins spécifiques de certains publics,
- proposer des interactions avec l'environnement quotidien des publics,
- proposer une meilleure prise en compte de la levée des freins sociaux,

- développer des opportunités de mise en activité pour des personnes durablement éloignées de l'emploi.

Il s'agira ainsi pour les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle d'intervenir auprès des publics en insertion en proposant notamment des projets relatifs à :

- la santé,
- la mobilité,
- la remobilisation et la resocialisation des plus éloignés de la reprise d'activité et de l'emploi,
- la levée des freins périphériques à la reprise d'activité ou d'emploi.

Orientation 2 : Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi

Les projets relevant de l'orientation 2 visent à :

- proposer un accompagnement de proximité tout en fédérant l'ensemble des acteurs de l'insertion,
- mieux répondre aux attentes des employeurs.

Il s'agira ainsi pour les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle d'intervenir auprès des publics en insertion en proposant **un accompagnement intensif spécialisé** notamment via des projets :

- favorisant la montée en compétences par des dispositifs de mise en activité,
- encourageant l'adéquation entre actions d'insertion, emploi et économie locale,
- favorisant les liens directs entre l'employeur et le bénéficiaire du RSA,
- accompagnant et consolidant la reprise d'emploi.

Orientation 3 : Miser sur la qualité des parcours

Les projets relevant de l'orientation 3 visent à :

- renforcer la coordination des acteurs pour améliorer la cohérence des parcours des bénéficiaires du RSA,
- construire des accompagnements autour du pouvoir d'agir et des potentialités des publics,
- faciliter l'accès au juste droit et rendre l'utilisateur acteur de son parcours.

Il s'agira ainsi pour les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle d'intervenir de manière transversale en lien avec les 2 autres orientations sur ces sujets mais aussi à travers des projets :

- visant à développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées (cet objectif devant être pris en compte de manière transversale dans l'ensemble des propositions d'action) ;
- favorisant la réalisation de diagnostics permettant aux personnes d'accéder au juste droit.

Ces projets pourront mobiliser des cofinancements (Fonds social européen, Etat, EPCI, collectivités etc.).

Les fiches thématiques détaillées pour chaque orientation sont jointes en annexe.

B - Le public visé

Les projets proposés devront s'adresser aux Morbihannais en situation de fragilité dans leur insertion sociale et professionnelle, en ciblant **majoritairement des bénéficiaires du RSA**, et en incluant, de manière complémentaire, des **jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)**, qu'ils soient actuellement accompagnés ou qu'ils aient bénéficié de ce dispositif par le passé.

Chaque projet présenté devra préciser :

- la nature et le contenu détaillé de l'action envisagée,
- le public ciblé ainsi que les indicateurs prévisionnels d'accompagnement,
- le volume estimatif des interventions, réparti par Territoires d'intervention sociale (TIS).

C - L'éligibilité des porteurs de projet et des actions proposées

Peuvent répondre au présent appel à projets, les personnes morales, relevant :

- des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901,
- des fédérations,

- des acteurs publics ou parapublics.

En revanche, ne sont pas éligibles :

- les projets consistant uniquement en la prise en charge du fonctionnement courant de la structure,
- les projets, ou parties de projets, relevant de dépenses d'investissement.

Engagements républicains et valeurs associatives :

Dans le cadre de cet appel à projets, les associations ou fondations candidates s'engagent à respecter pleinement la charte républicaine, en garantissant l'égalité de traitement, la non-discrimination et le respect des droits fondamentaux de toutes et tous, sans distinction d'origine, de genre, de religion ou de situation sociale. Les porteurs de projet veilleront à promouvoir des pratiques inclusives et transparentes, à favoriser la participation active des publics bénéficiaires et à contribuer au renforcement du lien social et de la cohésion territoriale. Ces engagements constituent un principe fondateur des actions financées et seront pris en compte dans l'instruction et l'évaluation des projets.

D - Le périmètre géographique

Les projets peuvent être déployés sur chacun des TIS : Vannes, Vannes périphérie, Lorient, Lorient périphérie, Questembert, Ploermel, Pontivy et Auray. Une carte des TIS est annexée à cet appel à projets.

Les projets peuvent ainsi couvrir soit :

- L'ensemble du département du Morbihan,
- Un seul territoire d'intervention sociale,
- Plusieurs territoires d'intervention sociale,
- Plusieurs bassins d'emploi.

Les porteurs de projets devront clairement préciser les zones géographiques dans lesquelles se dérouleront leurs actions.

E - La contractualisation

Les bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre du présent appel à projets sont soumis aux droits et devoirs prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A ce titre, ils sont tenus d'élaborer leur contrat d'engagement avec leur accompagnateur.

Les porteurs de projets relevant de l'orientation 2 s'engagent à désigner un accompagnateur référent. Ce dernier sera chargé de négocier avec le bénéficiaire les objectifs du contrat d'engagement ainsi que le suivi du parcours d'insertion, en conformité avec les exigences définies dans les fiches thématiques associées à cette orientation.

En ce qui concerne les actions relevant de l'orientation 1, qui ne prévoient pas de contractualisation par le porteur de projets, l'accompagnateur s'assure, en lien avec le bénéficiaire du RSA, qu'un contrat d'engagement valide est en place ou qu'une inscription auprès de France Travail a été effectuée pour la durée de l'action. Il travaille en concertation avec le référent de la personne pour garantir le bon déroulement du parcours (orientation, entretien tripartite, bilan, etc.).

F - Utilisation des outils numériques

Les porteurs de projets s'engagent à utiliser les outils numériques mis à disposition par le département du Morbihan.

Ces outils participent notamment :

- au suivi administratif et financier des projets,
- au reporting et à l'évaluation des projets,

- à la capitalisation des données,
- à l'harmonisation des pratiques.

Les structures devront notamment :

- Renseigner les indicateurs d'activité et de résultats dans un outil de suivi,
- Utiliser les outils de communication numérique préconisés (logo, kit de communication, mentions obligatoires, etc.) ;

Liste non exhaustive

Le département du Morbihan se réserve la possibilité de faire évoluer les outils en cours d'exécution de l'appel à projets.

Le non-respect des obligations liées à l'usage des outils numériques pourra entraîner :

- Une demande de régularisation,
- La suspension des paiements,
- Le cas échéant, un reversement total ou partiel des financements accordés.

L'utilisation de ces outils permet de fluidifier le suivi de l'action, le travail d'accompagnement, au bénéfice des personnes accompagnées.

5. Contenu des projets

Un projet peut comporter plusieurs actions mais devra obligatoirement s'inscrire dans une des trois orientations précitées du PDI.

Chaque projet devra comporter les éléments suivants :

➤ **L'orientation visée du PDI**

➤ **Un exposé de la problématique à laquelle il répond** (l'action devant répondre à un besoin identifié en lien avec les objectifs de l'orientation visée).

La structure devra présenter clairement la situation ou le besoin que le projet entend viser, avec des données ou observations concrètes pour justifier son importance. L'exposé de la problématique contiendra des éléments de « diagnostic » de la situation de départ, la description des acteurs susceptibles d'être concernés et les synergies sur lesquelles le projet pourra s'appuyer dans le respect des prérogatives et des modes de fonctionnement de chacun.

➤ **Une description des objectifs et des résultats attendus** en lien avec le public visé.

La formulation des objectifs permet de structurer le projet, d'apporter une cohérence et de construire l'évaluation. Il s'agira donc de définir les objectifs généraux et spécifiques, ainsi que les résultats attendus, en indiquant des indicateurs mesurables de réussite.

➤ **Le plan d'action et les moyens mobilisés décrivant la manière dont les objectifs seront atteints** en fonction du public visé. Ce plan d'action comportera notamment une description du contenu de l'accompagnement, un calendrier prévisionnel des étapes envisagées, les moyens humains et matériels utilisés ainsi que les supports pédagogiques.

➤ **La pertinence territoriale**

Il sera indispensable d'expliquer comment le projet répond aux besoins identifiés sur le territoire d'intervention sociale en s'appuyant sur les diagnostics des territoires concernés et les consultations avec les acteurs locaux. Les projets territorialisés répondant à des besoins clairement identifiés seront prioritaires lors des arbitrages.

➤ **L'aller-vers**

L'aller-vers désigne une démarche proactive où les porteurs de projets vont à la rencontre des personnes en difficulté d'insertion, sans se limiter aux orientations des référents, afin de leur

proposer leur accompagnement et faciliter leur accès aux dispositifs d'aide. Cette approche vise à supprimer les barrières à l'engagement et à créer des liens directs avec les personnes concernées. Décrire les dispositions/dispositifs permettant de mettre en place cet aller-vers.

- **La mobilité inversée et les lieux et périmètres d'action** dans la limite du département. Une attention particulière sera portée à la **mobilité inversée** qui consiste pour les professionnels à se déplacer directement vers les personnes en difficulté, plutôt qu'attendre qu'elles se rendent aux actions proposées. Cette approche permet de mieux atteindre les publics éloignés de l'insertion. La mobilité inversée sera systématiquement requise pour tous les projets.
- **Une description de la manière dont le porteur entend communiquer sur l'action** auprès des bénéficiaires potentiels, des accompagnateurs et des partenaires. Facteur essentiel pour la réussite du projet cette communication devra être présente tout au long de l'action et mentionner le soutien du département et le cas échéant du FSE.
- **La transition écologique et solidaire**. En cohérence avec la volonté du département du Morbihan de poursuivre son engagement pour une transition écologique et solidaire, les actions de l'appel à projets devront, dans la mesure du possible, préciser en quoi elles participent à ce défi. En matière d'insertion, il pourra s'agir, par exemple, de promouvoir les actions qui contribuent à l'économie sociale et solidaire, au développement ou à la participation à des filières de circuits courts, à l'utilisation de mobilités douces ou décarbonées, à la sensibilisation des bénéficiaires aux enjeux climatiques, à l'accompagnement vers des métiers répondant à cette problématique (rénovation des bâtiments, la transition énergétique, etc.), à la réduction des déchets, etc.
- **Un budget prévisionnel équilibré et réaliste comprenant un ou plusieurs cofinancements** ou une participation financière du porteur de projet. Le budget prévisionnel reflétera fidèlement l'analyse des besoins et des ressources nécessaires à la réalisation de l'action, en prenant en compte les modalités de financement adaptées à chaque action.

Le dossier comportera, en outre, l'engagement du porteur de projet à **réaliser un bilan intermédiaire**, qui dans le cadre d'un dialogue de gestion annuel, permettra de faire le point sur le respect des engagements de la structure et de l'atteinte des objectifs.

6. Evaluation et suivi de l'action

Un **reporting mensuel** des données d'insertion (*à transmettre au plus tard le 10 du mois suivant*) permet au porteur de projet de suivre et valoriser l'évolution des résultats quantitatifs de l'action. Ce reporting porte notamment sur :

- Le nombre de personnes accompagnées dans le cadre des actions, dont le nombre de bénéficiaires du RSA et de jeunes issus de l'ASE,
- Le nombre de personnes entrées au cours du mois,
- Le nombre de personnes sorties,
- La nature des sorties de l'action.

Un **bilan annuel** de l'action est effectué pour chaque année civile financée afin de valoriser :

- la qualité de l'accompagnement effectué :
 - moyens humains mobilisés,
 - modalités d'accompagnement des bénéficiaires,
 - stratégies de communication,
 - partenariats mis en place, etc.
- les résultats obtenus au regard des attentes décrites dans chaque axe, et le cas échéant des objectifs spécifiques visés par le porteur de projet dans sa réponse,
- les perspectives d'évolution éventuelles.

L'opérateur devra systématiquement compléter le bilan-type fourni par le département. Il pourra le compléter par un support complémentaire permettant de présenter des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs spécifiques.

Ce bilan est utilisé comme référence par les services du département pour procéder à la modulation du solde de la subvention annuelle, sur la base de l'ensemble des résultats qualitatifs et quantitatifs atteints.

Il contribue également à alimenter les données départementales et à une meilleure connaissance des publics bénéficiaires des actions, notamment concernant :

- la nature des structures d'orientation,
- leurs profils socio-économiques (sexe, âge, situation familiale, niveau de formation, situation au regard de l'emploi, ...)
- le suivi des actions,
- l'atteinte des objectifs,
- la typologie des sorties de l'action.

Pour les profils socio-économiques et les typologies des sorties, voir les indicateurs en annexe.

Un rapport financier est également fourni chaque année. Il comporte des documents comptables certifiés conformes.

L'ensemble des données utilisées pour l'évaluation sont déclaratives. Cependant, le département se réserve le droit d'effectuer les contrôles nécessaires concernant la réalisation des objectifs et les moyens mobilisés, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile ou encore par des visites sur place.

Un certain nombre d'instances de suivi sont indispensables pour assurer le bon déroulement et l'évaluation de l'action :

- Le comité de pilotage (Copil) annuel :
Cette instance regroupe les élus, les dirigeants et les professionnels de la structure porteuse, les différents prescripteurs, des acteurs institutionnels, des représentants du département, les financeurs et les partenaires. Sa mission est d'examiner les aspects opérationnels de l'action afin de soutenir la prise de décision et l'évaluation.
- Les 2 groupes d'appui :
Ce groupe a pour principales missions :
 - D'assurer une vision globale sur l'évolution de l'action et d'anticiper ses développements, tout en veillant à l'ambiance générale du projet ;
 - De vérifier que les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs sont bien déployés, notamment en termes d'encadrement et d'accompagnement socio-professionnel ;
 - De s'assurer que l'action conserve une dynamique et reste attractive pour les bénéficiaires (en termes de réalisations techniques, d'organisation, de visibilité pour les prescripteurs, etc.) ;
 - De proposer des axes d'amélioration concernant l'organisation et les outils utilisés, le cas échéant.
- Les comités de suivi trimestriels :
Ces comités permettent de faire un point régulier sur les situations individuelles et d'assurer un suivi rapproché.

Modalités de conventionnement

A. La durée

Les projets devront s'inscrire dans un calendrier compris entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 décembre 2028. Un conventionnement pluriannuel sera privilégié et au regard du bilan annuel, le département se réservera le droit de suspendre ou d'arrêter le financement de l'action.

B. L'enveloppe financière et la logique d'attribution

Les financements seront attribués **aux projets qui répondent à des besoins clairement identifiés sur les différents territoires d'intervention sociale**. L'analyse des projets tiendra également compte de **l'équité territoriale**, afin de s'assurer que les moyens financiers soient répartis de manière équilibrée entre les différents territoires et bénéficiaires du RSA. L'objectif est de soutenir des initiatives **pertinentes, innovantes et adaptées aux réalités locales**, pour maximiser l'impact de l'intervention sociale sur l'ensemble du territoire.

La part de financement allouée aux **chantiers d'insertion** ne pourra pas **excéder le montant qui leur a été consacré en 2026** et pourrait être **réajustée à la baisse** afin :

- de garantir **l'équité territoriale** de l'offre globale d'insertion entre les différents territoires d'intervention sociale,
- de permettre le financement de projets répondant à des **besoins identifiés comme prioritaires par les territoires**, notamment pour des actions innovantes ou non encore couvertes.

Le département se réserve la possibilité, à l'issue de l'analyse des demandes déposées par les chantiers d'insertion, de mettre en place un **financement forfaitaire** applicable à ces structures. Celui-ci pourrait être déterminé sur la base de références harmonisées en matière d'ETP d'encadrement technique et d'accompagnement socio-professionnel, afin de garantir une cohérence et une équité de financement entre les différents chantiers d'insertion (*Cf. en annexe Fiche F : Accompagnement intensif en chantier d'insertion*).

Par ailleurs, l'enveloppe financière totale n'a pas vocation à être systématiquement consommée dans son intégralité. Elle pourra être partiellement réservée dans le cas où les projets présentés ne permettraient pas de couvrir de manière satisfaisante les besoins identifiés sur l'ensemble des territoires. Cette réserve vise à conserver des marges de manœuvre pour construire, en cours d'exercice, des actions complémentaires en partenariat avec différents opérateurs, en réponse à des besoins émergents ou insuffisamment couverts.

Ces dispositions visent à assurer une utilisation **optimale et équilibrée des ressources**, tout en soutenant des initiatives adaptées pour les publics et les territoires.

C. Le versement de la subvention départementale

Pour donner de la visibilité aux opérateurs qui seront retenus, le département propose un conventionnement sur 2 années.

Ce conventionnement pourra être suspendu ou dénoncé au regard des résultats atteints à l'issue de chaque bilan annuel.

La participation départementale annuelle, dont le montant sera arrêté avec le service inclusion sociale et partenariats, sera versée dans les conditions suivantes :

- 80 % à la signature de la convention puis, pour la deuxième année, au début de l'exercice concerné,
- le solde fera l'objet d'une régularisation annuelle sur la base :
 - des dépenses effectivement réalisées et justifiées,
 - de l'atteinte des objectifs fixés dans la convention, cette part pouvant faire l'objet d'une réfaction allant jusqu'à **40 % du montant annuel de la subvention**.

Cette régularisation pourra conduire soit au versement de tout ou partie du solde restant dû, soit au reversement par l'organisme des sommes perçues en excédent.

Les résultats attendus reposent sur un **nombre minimal de bénéficiaires du RSA (BRSA)** accompagnés dans le cadre de l'action, ainsi que sur **l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs** fixés dans la convention conclue avec l'opérateur.

7. Instruction du projet

Les dossiers seront examinés de la manière suivante :

A - Recevabilité de la demande :

- Date de dépôt respectant la date limite,
- Conformité du statut juridique de la structure porteuse du projet, (à préciser)
- Conformité à un des axes de l'appel à projets et à ses objectifs
- Complétude du dossier pour les pièces administratives et comptables demandées.

Les projets recevables seront étudiés et sélectionnés en fonction des critères de sélection mentionnés ci-dessous. Une attention particulière sera portée aux projets présentant un caractère innovant.

B - Cohérence du projet par rapport aux attentes :

- Objet et fonctionnement de la structure porteuse,
- Etayage de la problématique et du diagnostic de départ,
- Méthodologie mise en œuvre et description des étapes du projet,
- Calendrier opérationnel de l'action,
- Partenariats et synergies envisagés,
- Moyens matériels et pédagogiques (outils et supports d'animation, locaux...),
- Moyens humains impliqués (nombre de personnes, équivalents temps pleins travaillés, qualification),
- Couverture territoriale,
- Indicateurs d'évaluation proposés pour mesurer l'atteinte des objectifs de l'axe visé,
- Estimation des résultats qui pourront être atteints mensuellement ou annuellement,
- Stratégie de communication auprès des participants et des partenaires.

C - Budget et coût de l'action

- Part du financement départemental et cofinancements mobilisés,
- Coût de la mesure par bénéficiaire.

8. Dépôt du dossier

Le dossier de demande de subvention afférent à cet appel à projets doit être transmis au département par mail : pdi@morbihan.fr et par courrier à l'adresse ci-dessous :

La date limite de dépôt du dossier de demande de subvention est fixée au **15/09/2026. Il ne sera plus possible de transmettre un dossier au département au-delà de cette date.**

Direction du développement social et de l'insertion
Service inclusion sociale et partenariats
Pôle insertion
64 rue Anita Conti – CS 20514
56035 VANNES CEDEX.
pdi@morbihan.fr

Chef de pôle insertion : Mme Anne-Marie PERRIGUÉ - Tél. : 02.97.69.53.42

9. Annexe n° 01 : Orientation 1, Construire des réponses aux nouveaux besoins

Orientation 1 : « Construire des réponses aux nouveaux besoins »

Fiche A : LA SANTÉ DANS L'INSERTION

Contexte

Dans le cadre de sa politique d'insertion et du Programme départemental d'insertion (PDI), le département souhaite soutenir des actions en faveur de la santé à destination majoritairement des bénéficiaires du RSA.

La santé dans l'insertion recouvre notamment :

- ➔ les fragilités psychologiques et la santé mentale (bien-être, souffrance psychique, troubles psychiques, addictions, etc.)
- ➔ la santé physique (accès aux soins somatiques, prévention, hygiène de vie, etc.)
- ➔ le déni ou la méconnaissance des problématiques de santé
- ➔ les difficultés d'accès aux soins en lien avec l'offre territoriale (médecins généralistes, dentistes, soins psychologiques, droits sante, etc.)

<p>Objectifs</p> <p>L'objectif est de favoriser des parcours d'insertion durables en levant les freins liés à la santé des publics en insertion, par des actions de repérage, de prévention, d'accompagnement, de coordination et d'accès aux soins.</p>	<p>L'intervention en santé dans l'insertion s'inscrit dans un processus en plusieurs phases :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Identification des fragilités,2. Accompagnement à l'acceptation et de prise de conscience des problématiques de santé,3. Orientation vers des professionnels de santé pour diagnostic et soins,4. Adaptation de l'accompagnement social et socio-professionnel. <p>Les projets devront répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">☞ Repérer précocement les fragilités de santé des publics,☞ Faciliter l'accès au diagnostic et aux soins en santé mentale et/ou physique,☞ Accompagner les publics dans l'acceptation de leurs problématiques de santé,☞ Développer des actions de prévention (hygiène, nutrition, etc.),☞ Vérifier l'employabilité en lien avec les problèmes de santé repérés.
<p>Types d'actions attendues</p> <p>Tout type d'actions permettant aux bénéficiaires de lever les freins liés à la santé, et de se projeter dans une perspective d'accès ou de retour à l'emploi, ...</p>	<p>... telles que :</p> <ul style="list-style-type: none">– L'accès à des professionnels de santé (psychologues, infirmiers, psychiatres, etc.),– Des préconisations et actions de bilan ou de prévention santé à l'échelle territoriale,– Un accompagnement vers les soins et les démarches de santé (prise de rendez-vous, accès aux droits, etc.),– Des groupes d'échanges ou d'appui pour les problématiques d'addictions, en particulier sur les territoires sous-dotés ou non-dotés.
<p>Public cible</p>	<p>Tout public majoritairement bénéficiaire du RSA ou issu de l'ASE confronté à :</p> <ul style="list-style-type: none">➔ des problématiques de santé constituant un frein à l'insertion,➔ en situation de fragilité psychologique, d'addiction ou de troubles de santé.

<p>Durée de l'accompagnement</p>	<p>Action d'une durée de 6 mois renouvelable 1 fois 3 mois sur argumentaire et validation d'un cadre du territoire.</p>
<p>Modalités de suivi et d'accompagnement</p>	<p>Le suivi des bénéficiaires repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des entretiens individuels réguliers, en présentiel, et/ou des temps collectifs favorisant l'expression ; - Des outils de suivi : fiches d'émargement, grilles d'observation, questionnaires, autoévaluations, etc. ; - Un entretien tripartite en début et fin d'action, incluant un bilan et des préconisations écrites pour la suite du parcours ; - Des échanges réguliers avec le prescripteur (absences, difficultés, évolution de la situation) ; - L'utilisation et la mobilisation du réseau de l'opérateur dans le parcours de la personne. <p>Livrables attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fiche retour en cas de non retenue éventuelle sur l'action avec les motifs. ☞ Fiche bilan en fin de parcours, à remettre au prescripteur et à la personne, précisant : <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs atteints et non-atteints, - Les préconisations de suites de parcours.
<p>Portefeuille</p>	<p>Le nombre de participants accompagnés par action sera examiné attentivement au regard des publics visés, du projet, de la fréquence, des rencontres et des moyens humains mis sur l'action.</p>
<p>Périmètre géographique</p> <p>Les actions devront être déployées à l'échelle des territoires, en cohérence avec les bassins de vie.</p>	<p>Les porteurs de projets veilleront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proposer un lieu d'intervention territorialisée avec des lieux identifiés, accessibles et implantés au plus près des publics, ☞ Proposer la mobilité inversée, ☞ Prendre en compte les contraintes de mobilité et de transport, ☞ Adapter les actions aux besoins spécifiques des publics et des territoires concernés.
<p>Contractualisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire est orienté vers l'action par son accompagnateur (prescripteur), qui transmet une fiche de prescription à l'opérateur, - Le prescripteur garde la référence tout au long de l'action, - La structure n'a pas la responsabilité du contrat d'engagement, - Les professionnels interviennent en étroite collaboration avec le prescripteur afin de garantir la qualité du parcours.
<p>Résultats attendus Cf. indicateurs communs en annexes</p>	<p>Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées ; <ul style="list-style-type: none"> o dont bénéficiaires du RSA, o dont jeunes issus de l'ASE, - Nature des problématiques repérées ; - Nombre d'orientations réalisées vers le soin ; - Partenariats mobilisés et niveau de coopération ; - Satisfaction des usagers et des professionnels - Etc. <p>Les indicateurs de résultats pourront notamment porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de demandes déposées auprès de la MDA

	<ul style="list-style-type: none">- le nombre de personnes entrées dans un parcours de soin durable (soin durable = un suivi structuré, stable et adapté qui s'inscrit dans le temps et soutient le parcours d'insertion),- Le taux d'orientation vers des dispositifs d'insertion ou d'emploi. <p>Pour l'évaluation annuelle permettant de solder l'action, la structure devra s'engager à obtenir les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">☞ Accompagner sur l'année le nombre de bénéficiaires RSA fixé dans la convention.☞ Atteindre les résultats attendus pour les personnes sorties de l'action, qui seront fixés au regard du projet. <p>L'organisme devra systématiquement renseigner le bilan fourni par le département (qu'il pourra compléter par ses propres indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs spécifiques).</p>
--	---

Fiche B : LA MOBILITÉ

Contexte

Dans le cadre de sa politique d'insertion et du Programme départemental d'insertion (PDI), le département souhaite soutenir des actions en faveur de la mobilité, qui constitue un facteur essentiel d'insertion sociale, professionnelle et d'accès aux droits. Les besoins identifiés par les professionnels du département mettent en évidence des manques significatifs (difficultés d'accès aux moyens de transport, manque de solutions en horaires atypiques, manque de garages solidaires, etc), notamment en zones rurales (transport à la demande, location solidaire, garages solidaires, navettes insertion et solutions multimodales) ainsi que la nécessité d'une meilleure articulation avec les services existants.

L'appel à projets vise à soutenir des initiatives relevant de la mobilité inversée, durable et solidaire.

Définition de la mobilité sociale et solidaire selon le département du Morbihan :

La mobilité sociale et solidaire désigne une mobilité inclusive, accessible à tous, quels que soient le territoire, la situation sociale ou les moyens financiers. Elle repose sur un ensemble de services et de dispositifs visant à redonner autonomie et capacité de déplacement aux personnes en difficulté, en particulier celles qui rencontrent des freins à la mobilité dans leur vie quotidienne. Elle nécessite l'engagement de tous : Etat et toutes les collectivités territoriales.

La mobilité sociale et solidaire vise à réduire la précarité et à lutter contre les fractures territoriales. Plus qu'un simple mode de déplacement, cette approche repense la mobilité sous l'angle des usages, des besoins sociaux et des enjeux environnementaux. Il s'agit de proposer des solutions concrètes, variées et adaptées, permettant à chacun d'avoir accès à la mobilité, condition essentielle pour accéder aux droits, à l'emploi, à la formation, à la vie sociale, à la santé et à la culture.

Objectifs

Les projets doivent répondre à au moins un des objectifs suivants :

- ☞ **Mobilité inversée**
 - Aller-vers, services itinérants, actions délocalisées.
 - Solutions de transport adaptées pour lutter contre l'isolement
- ☞ **Mobilité durable**
 - Promotion de la mobilité douce
 - Développement du covoiturage, auto-partage, plateformes multimodales.
- ☞ **Mobilité solidaire**
 - Solutions accessibles aux publics fragiles : garages solidaires, location solidaire, auto-écoles sociales.
 - Diagnostics mobilité, accompagnement et médiation.

Types d'actions attendues

Des actions autour de :

Tout type d'actions permettant aux bénéficiaires de lever les freins liés à la mobilité, et de se projeter dans une perspective d'accès ou de retour à l'emploi.

- Accès aux moyens de déplacement ;
- La mobilité en zone rurale/isolement géographique ;
- La mobilité douce et autres alternatives ;
- Accompagnement et compétences mobilité.

<p>Public cible</p>	<p>Public majoritairement bénéficiaire du RSA ou personnes issues de l'ASE, rencontrant des difficultés dans son insertion sociale et professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Habitants des zones rurales peu desservies ; ➔ Publics fragiles rencontrant des freins à la mobilité.
<p>Durée de l'accompagnement</p>	<p>Action d'une durée de 3 mois renouvelable 1 fois sur argumentaire et validation d'un cadre du territoire.</p>
<p>Modalités de suivi et d'accompagnement</p>	<p>Le suivi des bénéficiaires repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des entretiens individuels réguliers, en présentiel, et/ou des temps collectifs favorisant l'expression, - Des outils de suivi : fiches d'émargement, grilles d'observation, questionnaires, autoévaluations, etc., - Un entretien tripartite en début et fin d'action, incluant un bilan et des préconisations écrites pour la suite du parcours, - Des échanges réguliers avec le prescripteur (absences, difficultés, évolution de la situation), - L'utilisation et la mobilisation du réseau de l'opérateur dans le parcours de la personne. <p>Livrables attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fiche retour en cas de non retenue éventuelle sur l'action avec les motifs. ☞ Fiche bilan en fin de parcours, à remettre au prescripteur et à la personne, précisant : <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs atteints et non-atteints, - Les préconisations de suites de parcours.
<p>Portefeuille</p>	<p>Le nombre de participants accompagnés par action sera examiné attentivement au regard des publics visés, du projet, de la fréquence, des rencontres et des moyens humains mis sur l'action.</p>
<p>Périmètre géographique</p> <p>Les actions devront être déployées à l'échelle des territoires, en cohérence avec les bassins de vie.</p>	<p>Les porteurs de projets veilleront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proposer un lieu d'intervention identifié et accessible, ☞ Proposer la mobilité inversée, ☞ Prendre en compte les contraintes de mobilité et de transport, ☞ Adapter les actions aux besoins spécifiques des publics et des territoires concernés.
<p>Contractualisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire est orienté vers l'action par son accompagnateur (prescripteur), qui transmet une fiche de prescription à l'opérateur, - Le prescripteur garde la référence tout au long de l'action, - La structure n'a pas la responsabilité du contrat d'engagement, - Les professionnels interviennent en étroite collaboration avec le prescripteur afin de garantir la qualité du parcours.
<p>Résultats attendus</p>	<p>Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées ; <ul style="list-style-type: none"> o dont bénéficiaires du RSA o dont jeunes issus de l'ASE ; - Nombre de déplacements facilités/mises en situation réelle de mobilité ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de véhicules mis à disposition ou réparations réalisées ; - Usage des services proposés (navettes, ateliers, ...) ; - Partenariats mobilisés et niveau de coopération. <p>Pour l'évaluation annuelle permettant de solder l'action, la structure devra s'engager à obtenir les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Accompagner sur l'année le nombre de bénéficiaires rSa fixé dans la convention, ☞ Atteindre les résultats attendus pour les personnes sorties de l'action, qui seront fixés au regard du projet. <p>L'organisme devra systématiquement renseigner le bilan fourni par le département (qu'il pourra compléter par ses propres indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs spécifiques).</p>
<p><i>Financements attendus</i></p>	<p>Une attention particulière sera donnée aux actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ ayant reçu un avis favorable par les intercommunalités où se déroule l'action ; ☞ cofinancées par des fonds autres que ceux du département (collectivités locales, EPCI, fondations...) et en particulier les intercommunalités concernées.

Fiche C : REMOBILISATION, RESOCIALISATION & LEVEE DES FREINS PERIPHERIQUES

Contexte

Dans le cadre de sa politique d'insertion et du Programme départemental d'insertion (PDI), le département souhaite soutenir des actions à destination des publics les plus éloignés de l'emploi majoritairement bénéficiaires du RSA et issus de l'ASE.

Ces actions visent à répondre de manière adaptée aux difficultés sociales et aux obstacles qui entravent le parcours d'insertion, en combinant des démarches de remobilisation, de resocialisation et de levée des freins périphériques.

- ➔ La remobilisation désigne l'ensemble des démarches, parcours et dispositifs permettant de dynamiser une personne vers l'insertion.
- ➔ La resocialisation vise quant à elle à restaurer les liens sociaux, renforcer la confiance en soi et favoriser l'engagement dans la vie collective.
- ➔ La levée des freins périphériques consiste à apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux difficultés qui entravent l'accès à l'activité ou à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, fracture numérique, difficultés administratives ou sociales, etc.).

Objectifs

L'objectif est de favoriser l'accès à l'activité et à l'insertion sociale et professionnelle en levant les freins qui éloignent durablement certaines personnes d'un projet d'insertion ou d'emploi.

Au-delà de l'accès à l'emploi, les actions devront permettre de prendre en compte la personne dans sa globalité, de renforcer son pouvoir d'agir et de valoriser ses capacités afin de favoriser sa remobilisation durable.

Les actions auront notamment pour finalité de :

- ☞ Prévenir les ruptures de parcours et favoriser une remobilisation durable ;
- ☞ Renforcer la confiance, l'estime de soi et le pouvoir d'agir des bénéficiaires ;
- ☞ Sécuriser les parcours vers la formation, l'insertion et l'emploi ;
- ☞ Lever les freins à l'insertion et développer l'autonomie des personnes ;
- ☞ Restaurer le lien social et encourager l'engagement collectif ;
- ☞ Favoriser l'accès aux ressources et aux acteurs du territoire.

Types d'actions attendues

Tout type d'actions permettant aux personnes accompagnées de retrouver confiance dans leurs capacités, de résoudre les difficultés freinant leur accès à l'activité et de se projeter dans une perspective d'insertion sociale ou professionnelle.

Les actions pourront notamment :

- Mettre l'accent sur la pratique et le « faire avec » plutôt que sur des apports théoriques,
- Favoriser la pair-aidance, le parrainage, le bénévolat ou les dynamiques collectives,
- S'appuyer sur des supports valorisant l'utilité sociale et le bien commun (chantiers, actions collectives, créations, etc.),
- Permettre la découverte des lieux ressources du territoire (médiathèques, ressourceries, tiers-lieux, etc.),
- Apporter des réponses concrètes à des difficultés ponctuelles telles que :
 - la garde d'enfants,
 - les démarches administratives,
 - la fracture numérique,

	<ul style="list-style-type: none"> ○ les problématiques sociales freinant l'accès à l'activité. <p>Les actions devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Être conduites en présentiel, en individuel et/ou collectif ☞ Prévoir une fréquence de rencontres hebdomadaires, ☞ Être adaptées aux caractéristiques et aux besoins des territoires et des publics accompagnés.
Public cible	<p>Tout public majoritairement bénéficiaire du RSA ou issu de l'ASE confronté à :</p> <p>➔ Des problématiques liées à la remobilisation, resocialisation nécessitant une levée des freins périphériques.</p>
Durée de l'accompagnement	<p>Action d'une durée de 6 mois renouvelable 1 fois 3 mois sur argumentaire et validation d'un cadre du territoire.</p> <p>La durée de l'accompagnement devra être adaptée aux besoins des personnes et à la nature des freins identifiés.</p>
Modalités de suivi et d'accompagnement	<p>Le suivi des bénéficiaires repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des entretiens individuels réguliers et/ou des temps collectifs en présentiel, - Des outils de suivi : fiches d'émargement, grilles d'observation, questionnaires, auto évaluations, etc - Un entretien tripartite en début et en fin d'action comprenant un bilan et des préconisations écrites pour la suite du parcours, - Des échanges réguliers avec le prescripteur concernant les absences, difficultés ou évolutions de situation, - L'utilisation et la mobilisation du réseau de l'opérateur dans le parcours de la personne. <p>Livrables attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fiche retour en cas de non retenue éventuelle sur l'action avec les motifs. ☞ Fiche bilan en fin de parcours, à remettre au prescripteur et à la personne, précisant : <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs atteints et non-atteints, - Les préconisations de suites de parcours.
Portefeuille	<p>Le nombre de participants accompagnés par action sera examiné attentivement au regard des publics visés, du projet, de la fréquence, des rencontres et des moyens humains mis sur l'action.</p> <p>L'accompagnement collectif se fera en groupes restreints afin de garantir un cadre sécurisant et propice à l'expression.</p>
Périmètre géographique	<p>Les porteurs de projets veilleront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proposer un lieu d'intervention territorialisée avec des lieux identifiés, accessibles et implantés au plus près des publics, ☞ Proposer la mobilité inversée, ☞ Prendre en compte les contraintes de mobilité et de transport, ☞ Adapter les actions aux besoins spécifiques des publics et des territoires concernés.
Les actions devront être déployées à l'échelle des territoires, en cohérence avec les bassins de vie.	

<p>Contractualisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire est orienté vers l'action par son accompagnateur (prescripteur), qui transmet une fiche de prescription à l'opérateur, - Le prescripteur garde la référence tout au long de l'action, - La structure n'a pas la responsabilité du contrat d'engagement, - Les professionnels interviennent en étroite collaboration avec le prescripteur afin de garantir la qualité du parcours.
<p>Résultats attendus Cf. indicateurs communs en annexes</p>	<p>Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées ; <ul style="list-style-type: none"> o dont bénéficiaires du RSA, o dont jeunes issus de l'ASE, - Nombre de personnes ayant levé au moins un frein, - Nombre de personnes ayant participé à des ateliers, actions collectives ou activités bénévoles, - Nombre de personnes ayant développé un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle, - Partenariats mobilisés et niveau de coopération, - Satisfaction des usagers et des professionnels, - Etc. <p>Les indicateurs de résultats pourront notamment porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de personnes ayant suivi l'action jusqu'à son terme, - Le nombre de freins levés, - Le taux d'orientation vers des dispositifs d'insertion, de formation ou d'emploi, <p>Pour l'évaluation annuelle permettant de solder l'action, la structure devra s'engager à obtenir les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Accompagner le nombre de bénéficiaires fixé dans la convention, ☞ Atteindre les résultats attendus pour les personnes sorties de l'action, qui seront fixés au regard du projet. <p>L'organisme devra systématiquement renseigner le bilan fourni par le département (qu'il pourra compléter par ses propres indicateurs qualitatifs et quantitatifs).</p>

10. Annexe n° 02 : Orientation 2, Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi

Orientation 2 : « Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi »

Fiche D : ACCOMPAGNEMENT INTENSIF SOCIAL

Contexte

Dans le cadre de sa politique d'insertion et du Programme départemental d'insertion (PDI), le département souhaite soutenir un accompagnement intensif visant à répondre aux besoins des bénéficiaires du RSA (BRSA) les plus éloignés de l'emploi, rencontrant des freins sociaux importants (mobilité, santé, logement, confiance en soi, fracture numérique, etc).

➔ Cet accompagnement repose sur une approche proactive, rythmée et centrée sur le pouvoir d'agir des personnes, dans une logique d'« aller-vers ». Il constitue une première étape dans un parcours d'insertion, orientée vers la remise en mouvement.

Objectifs	Les projets devront répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">☞ Favoriser l'adhésion à un parcours d'accompagnement ;☞ Remobiliser les bénéficiaires dans une dynamique d'insertion ;☞ Identifier et lever les freins à l'insertion et à l'emploi (mobilité, compétences, accès aux droits, confiance en soi, etc.) ;☞ Restaurer la confiance en soi (fil rouge de l'accompagnement) ;☞ Développer l'autonomie et la capacité à agir.
Types d'actions attendues Tout type d'accompagnement intensif associant un travail sur la levée des freins et un parcours d'actions...	... tels que : <ul style="list-style-type: none">– Diagnostic initial approfondi avec plan d'actions co-construit,– Accompagnement social global (santé, logement, mobilité, droits...),– Bilan de santé et action de prévention,– Des ateliers permettant la reprise de confiance en soi,– Des diagnostics mobilité,– Actions de remobilisation (ateliers collectifs avec différentes activités support),– Ateliers innovants (théâtre, sophrologie...),– Actions « aller-vers » (interventions hors les murs, mobilité inversée),– Mise en activité progressive (sociale ou citoyenne) : lieux ressources, lien social,– Médiation avec les partenaires sociaux et médico-sociaux,– Fresque du bénévolat (tissu associatif),– Etc.
Public cible	Tout public majoritairement bénéficiaire du RSA ou issu de l'ASE : <ul style="list-style-type: none">➔ Présentant d'importants freins sociaux et en capacité de se mobiliser➔ nécessitant un accompagnement soutenu en raison d'un faible niveau d'autonomie impliquant une guidance forte (« faire avec »).
Durée de l'accompagnement	Parcours de 6 mois, renouvelable une fois pour 3 mois maximum sur argumentaire et validation d'un cadre du territoire.

<p>Modalités de suivi et d'accompagnement</p>	<p>Le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires reposent sur une démarche intensive, individualisée et régulière.</p> <p>L'accompagnement comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accompagnement majoritairement réalisé en présentiel ; - Au minimum un contact hebdomadaire physique, comprenant 2 RDV individuels par mois et des actions collectives ; - Des contacts complémentaires (téléphone, courriel, visioconférence, SMS) afin d'assurer la continuité du suivi ; - Une mobilisation progressive vers un objectif d'environ 15 heures d'activité par semaine : activités sociales, démarches de santé, bénévolat, PMSMP, travail à l'heure... ; - Des outils de suivi permettant d'objectiver les évolutions : fiches de présence, grilles d'observation, questionnaires et autoévaluations ; - Une évaluation en début et en fin d'accompagnement afin de mesurer les évolutions du parcours ; - Des échanges réguliers avec le département concernant l'assiduité, les difficultés rencontrées et l'évolution de la situation ; - Un suivi formalisé dans un support écrit évolutif, mis à jour tout au long de l'accompagnement. <p>Livrables attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fiche retour en cas de non retenue éventuelle sur l'action avec les motifs. ☞ Un support de suivi individualisé et évolutif remis à la personne accompagnée ; ☞ Un bilan final écrit présentant les évolutions observées et les préconisations pour la suite du parcours, transmis à la personne et au futur référent.
<p>Portefeuille</p>	<p>Le nombre de participants accompagnés sur l'action sera examiné attentivement au regard des publics visés, du projet, de la fréquence des rencontres et des moyens humains mis sur l'action.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portefeuille permettant un suivi régulier et intensif ; - Adapté à une fréquence hebdomadaire de contact.
<p>Périmètre géographique</p> <p>Les actions devront être déployées à l'échelle des territoires, en cohérence avec les bassins de vie.</p>	<p>Les porteurs de projets veilleront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proposer un lieu d'intervention territorialisée avec des lieux identifiés, accessibles et implantés au plus près des publics, ☞ Proposer la mobilité inversée, ☞ Prendre en compte les contraintes de mobilité et de transport, ☞ Adapter les actions aux besoins spécifiques des publics et des territoires concernés, ☞ S'inscrire et intégrer les personnes dans le tissu associatif local.
<p>Contractualisation</p>	<p>La structure désigne un accompagnateur qui prend la responsabilité du parcours, et, à ce titre, négocie et signe les objectifs du contrat d'engagement avec le bénéficiaire du RSA.</p>
<p>Résultats attendus Cf. indicateurs communs en annexes</p>	<p>Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ dont bénéficiaires du RSA ○ dont jeunes issus de l'ASE <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant levé un frein ; - Nombre de personnes ayant suivi des ateliers, du bénévolat, etc. ; - Nombre de personnes ayant développé un projet d'insertion professionnelle ; - Partenariats mobilisés et niveau de coopération ; - Satisfaction des usagers ; - Etc. <p>Les indicateurs de résultats pourront notamment porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remobilisation effective du bénéficiaire, - Levée des freins majeurs, - Engagement dans une démarche d'insertion, - Gain d'autonomie, - Réorientation vers un parcours socio-professionnel ou professionnel. <p>Pour l'évaluation annuelle permettant de solder l'action, la structure devra s'engager à obtenir les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Accompagner sur l'année le nombre de bénéficiaires RSA fixé dans la convention. ☞ Sur l'ensemble des personnes sorties de l'action au cours de l'année de référence, à minima 50 % en cumul seront sur l'une des sorties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ sortie dynamique* ○ réorientation sur un accompagnement intensif socio-professionnel, SIAE ou professionnel. <p><i>*Sortie dynamique = emploi durable + emploi de transition + sortie positive (en cours de redéfinition avec les structures de l'IAE).</i></p> <p>L'organisme devra systématiquement renseigner le bilan fourni par le département (qu'il pourra compléter par ses propres indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs spécifiques).</p>
--	--

Orientation 2 : « Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi »

Fiche E : ACCOMPAGNEMENT INTENSIF SOCIO-PROFESSIONNEL

Contexte

Dans le cadre de sa politique d'insertion et du Programme départemental d'insertion (PDI), le département souhaite soutenir un accompagnement intensif socio-professionnel s'inscrivant dans un parcours d'insertion.

➔ Cet accompagnement s'adresse à des publics déjà remobilisés, avec une capacité à s'inscrire dans une dynamique active vers l'emploi. Il vise à articuler levée des freins résiduels et construction d'un projet professionnel, dans une logique d'accès à l'emploi ou à la formation.

<p>Objectifs</p>	<p>Les actions auront notamment pour finalité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Identifier et lever les freins à l'insertion et à l'emploi (mobilité, compétences, accès aux droits, confiance en soi, etc.) ; ☞ Construire et valider un projet professionnel ; ☞ Accompagner l'accès à l'emploi ou à la formation ; ☞ Développer l'autonomie dans les démarches professionnelles ; ☞ Mettre en relation avec le monde économique et de l'entreprise.
<p>Types d'actions attendues</p> <p>Tout type d'accompagnement intensif associant un travail sur la levée des freins à l'emploi et un parcours d'insertion individualisé avec des actions ...</p>	<p>... tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic socio-professionnel et plan d'actions individualisé co-construit - Bilan de santé et action de prévention - Ateliers permettant la reprise de confiance en soi - Diagnostics mobilité - Mise en lien avec France travail (Mes événements emploi, offre de service de France travail ...) - Ateliers de techniques de recherche d'emploi - Immersions professionnelles (PMSMP) et mise en activité - Information sur les métiers en tension, les opportunités d'emploi locales et les besoins du marché du travail - Mise en relation avec les entreprises et réseaux locaux - Accompagnement aux démarches numériques et administratives - Actions collectives avec des supports diversifiés et innovants - Médiation employeur/bénéficiaire - Etc.
<p>Public cible</p>	<p>Tout public majoritairement bénéficiaire du RSA ou issu de l'ASE en capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ S'engager dans un parcours socio-professionnel et disposant d'un niveau d'autonomie nécessitant principalement une fonction de réassurance (« faire seul avec soutien »), ➔ D'entrer en activité avec une progression vers l'emploi.

<p><i>Durée de l'accompagnement</i></p>	<p>Parcours de 6 mois, renouvelable une fois pour 3 mois maximum sur argumentaire et validation d'un cadre du territoire.</p>
<p><i>Modalités de suivi et d'accompagnement</i></p>	<p>Le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires reposent sur une démarche intensive, individualisée et régulière visant à sécuriser les parcours et favoriser une progression vers l'emploi durable.</p> <p>L'accompagnement comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accompagnement majoritairement réalisé en présentiel ; - Au minimum un contact hebdomadaire physique, comprenant des entretiens individuels réguliers ainsi que des temps collectifs favorisant l'expression, la participation et la dynamique de groupe ; - Des contacts complémentaires (téléphone, courriel, visioconférence, SMS) afin d'assurer la continuité et la réactivité du suivi ; - La mise en œuvre des 15 heures d'activité par semaine adaptées à la situation et aux capacités des personnes accompagnées ; - Des outils de suivi permettant d'objectiver les évolutions : fiches de présence, grilles d'observation, questionnaires et autoévaluations ; - Une évaluation en début et en fin d'accompagnement afin de mesurer les évolutions, les acquis et les perspectives d'insertion ; - Des échanges réguliers avec le département concernant l'assiduité, les difficultés rencontrées et l'évolution de la situation ; - La mobilisation du réseau partenarial et des ressources de l'opérateur afin de soutenir le parcours de la personne et favoriser les mises en relation utiles. <p>Livrables attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fiche retour en cas de non retenue éventuelle sur l'action avec les motifs. ☞ Une évaluation finale écrite présentant les compétences, acquis observés et les préconisations pour la poursuite du parcours d'insertion, transmis à la personne et au futur référent.
<p><i>Portefeuille</i></p>	<p>Le nombre de participants accompagnés par action sera examiné attentivement au regard des publics visés, du projet, de la fréquence, des rencontres et des moyens humains mis sur l'action.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portefeuille permettant un suivi régulier et intensif ; - Adapté à une fréquence hebdomadaire de contact.
<p><i>Périmètre géographique</i></p> <p>Les actions devront être déployées à l'échelle des territoires, en cohérence avec les bassins de vie.</p>	<p>Les porteurs de projets veilleront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proposer un lieu d'intervention territorialisée avec des lieux identifiés, accessibles et implantés au plus près des publics, ☞ Proposer la mobilité inversée, ☞ Prendre en compte les contraintes de mobilité et de transport, ☞ Adapter les actions aux besoins spécifiques des publics et des territoires concernés,

	☞ Intégrer les personnes dans le tissu économique local.
Contractualisation	La structure désigne un accompagnateur qui prend la responsabilité du parcours, et, à ce titre, négocie et signe les objectifs du contrat d'engagement avec le bénéficiaire du RSA.
Résultats attendus <i>Cf. indicateurs communs en annexes</i>	<p>Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées ; <ul style="list-style-type: none"> o dont bénéficiaires du RSA o dont jeunes issus de l'ASE - Nombre de personnes ayant levé un frein ; - Nombre de personnes ayant suivi des ateliers, du bénévolat, etc. ; - Nombre de personnes ayant développé un projet d'insertion professionnelle ; - Nombre de PMSMP ; - Partenariats mobilisés et niveau de coopération ; - Satisfaction des usagers ; - Etc. <p>Les indicateurs de résultats pourront notamment porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortie du dispositif RSA - Accès à l'emploi - Accès à la formation qualifiante - Réorientation vers le bon interlocuteur (parcours intensif professionnel, reconnaissance d'une invalidité, ...) - Elaboration d'un projet professionnel réaliste et de son plan d'action. <p>Pour l'évaluation annuelle permettant de solder l'action, la structure devra s'engager à obtenir les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Accompagner sur l'année le nombre de bénéficiaires RSA fixé dans la convention. ☞ Sur l'ensemble des personnes sorties de l'action au cours de l'année de référence, à minima 50 % en cumul seront sur l'une des sorties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o sortie dynamique* o réorientation sur un accompagnement intensif professionnel. <p><i>*Sortie dynamique = emploi durable + emploi de transition + sortie positive (en cours de redéfinition avec les structures de l'IAE).</i></p> <p>L'organisme devra systématiquement renseigner le bilan fourni par le département (qu'il pourra compléter par ses propres indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs spécifiques).</p>

Fiche F : ACCOMPAGNEMENT INTENSIF EN CHANTIERS D'INSERTION

Contexte

Le Programme départemental d'insertion (PDI) a permis d'identifier des axes de travail en vue de sa mise en œuvre opérationnelle, notamment dans le cadre des chantiers d'insertion.

Ces orientations portent en particulier sur :

- des partenariats locaux renforcés facilitant les actions « d'aller-vers » les publics afin de favoriser une démarche plus proactive et ne pas être en situation d'attente d'orientation,
- des accompagnements qualitatifs intégrant un travail sur la levée des freins sociaux et périphériques à l'emploi,
- Le renforcement de l'articulation entre accompagnement socio-professionnel et encadrement technique, au service de la construction de parcours d'insertion,
- le rapprochement avec les employeurs du territoire et la mise en activité effective des bénéficiaires du RSA dans les entreprises (mise en œuvre de dispositifs de mise en relation directe de type travail à l'heure, mise en situation professionnelles, CDD, ...).

Objectifs

Les projets devront répondre aux objectifs suivants :

- ☞ Identifier et lever les freins à l'insertion et à l'emploi (mobilité, compétences, accès aux droits, confiance en soi, etc.) ;
- ☞ Construire et valider un projet professionnel ;
- ☞ Accompagner l'accès à l'emploi ou à la formation ;
- ☞ Développer l'autonomie dans les démarches professionnelles ;
- ☞ Mettre en relation avec le monde économique et de l'entreprise ;
- ☞ Accompagner les bénéficiaires à retrouver leurs capacités, qu'il s'agisse de reprendre un rythme de travail, de respecter des horaires ou de mobiliser leurs aptitudes physiques etc. ;
- ☞ Mettre en œuvre un accompagnement socio-professionnel individualisé et innovant ;
- ☞ Permettre la mise en situation professionnelle réelle sur le chantier, avec un encadrement et une valorisation des acquis (visite de chantiers, accueil de personnes en PMSMP, etc.) ;
- ☞ Promouvoir la participation active des personnes dans leur parcours et la capitalisation de leurs apprentissages.

Les critères d'appréciation de l'offre d'accompagnement

Accompagnement associant un travail sur la levée des freins et surtout une empreinte forte en termes de lien à l'entreprise notamment par la médiation active*.

1) Une dynamique « d'aller vers »

Le candidat démontrera sa capacité « à aller vers » et à favoriser les recrutements en sus des orientations adressées par les accompagnateurs. Il détaillera ainsi son usage de la plateforme de l'inclusion et de toutes les modalités de communication en direction du public concerné (exemple : calendrier des actions de communication, visites de chantiers, inter-rencontres, forum, sourcing, etc.). Il proposera un support d'activités non discriminant s'adressant aux publics féminins comme masculins.

	<p>2) Des modalités de travail sur la levée des freins Le candidat détaillera la typologie des freins sur lesquels la structure est en capacité de se mobiliser, les modalités d'accompagnement, les partenariats mobilisés. La structure devra également présenter la méthodologie utilisée pour identifier les obstacles rencontrés par les personnes accompagnées, ainsi que les outils permettant d'évaluer l'évolution de ces obstacles tout au long du parcours. Par ailleurs, elle devra proposer des indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus.</p> <p>3) Des modalités d'accompagnement socio-professionnel et encadrement technique L'accompagnement professionnel de tout salarié en chantier d'insertion se doit d'être incarné dans une fonction partagée par l'ensemble de l'équipe accueillant le salarié. Ainsi, l'ingénierie de parcours présentée par la structure candidate devra détailler les outils mis en œuvre pour formaliser les démarches, les méthodes d'accompagnement collectives et individuelles, la collaboration entre encadrant technique et accompagnement socio-professionnel. Le projet devra par ailleurs décrire le lien avec le département notamment dans la contractualisation et la transmission des bilans.</p> <p>4) Le lien aux employeurs Le candidat devra systématiquement proposer un accompagnement socio-professionnel et un encadrement technique s'appuyant sur une médiation active*, des mises en situation professionnelle systématiques, des liens et des passerelles avec les entreprises dès le début du parcours du salarié en insertion (PMSMP dans les 2 premiers mois). Le projet devra décrire le réseau ainsi constitué avec le tissu économique local, ses modalités de mise en œuvre (tuteur, parrains, lien encadrant technique/accompagnement socio-professionnel et entreprises, etc.). Il proposera des actions proactives en matière de communication. La mise en parcours ainsi décrite devra également prévoir un axe autour du placement en emploi et de la consolidation de la prise de poste.</p> <p><i>*Médiation active = approche proactive favorisant l'émergence d'opportunités d'emploi en agissant directement auprès des employeurs et des chercheurs d'emploi. Contrairement à une logique centrée sur les freins périphériques et le projet professionnel, elle renforce les liens avec le territoire, le réseau et les employeurs locaux, créant ainsi des connexions directes propices à l'embauche.</i></p>
<p>Public cible</p>	<p>Public majoritairement bénéficiaire du RSA, rencontrant des difficultés dans son insertion sociale et professionnelle, éligible aux dispositifs de l'Insertion par l'activité économique (IAE). Ces personnes sont orientées vers l'opérateur par les services du département, entre autres acteurs prescripteurs.</p>
<p>Durée de l'accompagnement</p>	<p>L'accompagnement n'excédera pas 6 mois avec un renouvellement possible sur validation du cadre de territoire. Il s'agira pour le candidat de démontrer l'accompagnement à l'identification des</p>

	<p>potentialités de la personne et des conditions mises en œuvre pour permettre au salarié une projection dans le monde de l'entreprise et dans l'emploi.</p>
<p>Modalités de suivi et d'accompagnement</p>	<p>Le suivi des bénéficiaires repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des entretiens individuels réguliers, - Des temps collectifs favorisant l'expression, la participation, - Des outils de suivi : fiches d'émargement, grilles d'observation, questionnaires, autoévaluations, - Une évaluation avant/après permettant de mesurer les évolutions, - Des échanges réguliers avec le département (absences, difficultés, évolution de la situation), - L'utilisation et la mobilisation du réseau de l'opérateur dans le parcours de la personne. <p>Livrables attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Retour au prescripteur en cas de non retenue éventuelle sur l'action avec les motifs. ☞ Une évaluation finale écrite présentant les compétences, les acquis observés et les préconisations pour la poursuite du parcours d'insertion, transmis à la personne et au futur référent.
<p>Portefeuille</p>	<p>Le nombre de participants accompagnés par chantier d'insertion sera examinée attentivement au regard des objectifs fixés dans les conventions Etat /structure/département/FT et des moyens humains mis en œuvre.</p>
<p>Périmètre géographique</p> <p>Les actions devront être déployées à l'échelle des territoires, en cohérence avec les bassins de vie.</p>	<p>Les porteurs de projets veilleront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proposer la mobilité inversée, ☞ Prendre en compte les contraintes de mobilité et de transport, ☞ Adapter les actions aux besoins spécifiques des publics et des territoires concernés, ☞ Intégrer les personnes dans le tissu économique local.
<p>Contractualisation</p>	<p>La structure désigne un accompagnateur qui prend la responsabilité du parcours, et, à ce titre, négocie et signe les objectifs du contrat d'engagement avec le bénéficiaire du RSA.</p>
<p>Résultats attendus Cf. indicateurs communs en annexes</p>	<p>Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées ; <ul style="list-style-type: none"> o dont bénéficiaires du RSA o dont jeunes issus de l'ASE - Nombre de personnes ayant levé un frein ; - Nombre de personnes ayant suivi des ateliers, du bénévolat, etc. ; - Nombre de personnes ayant développé un projet d'insertion professionnelle ; - Nombre de PMSMP ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats mobilisés et niveau de coopération ; - Satisfaction des usagers ; - Etc. <p>Pour l'évaluation annuelle permettant de solder l'action, la structure devra s'engager à obtenir les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Atteindre le taux de bénéficiaires RSA conventionné dans le cadre de la CAOM. ☞ Sur l'ensemble des personnes sorties de l'action au cours de l'année de référence, à minima 50 % de sorties dynamiques*. <p><i>*Sortie dynamique = emploi durable + emploi de transition + sortie positive (en cours de redéfinition avec les structures de l'IAE).</i></p> <p>L'organisme devra systématiquement renseigner le bilan fourni par le département (qu'il pourra compléter par ses propres indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs spécifiques).</p>
<p>Modalités de financement de la subvention départementale</p>	<p>La part de financement allouée aux chantiers d'insertion ne pourra pas excéder le montant qui leur a été consacré en 2026 et pourrait être réajustée à la baisse afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de garantir l'équité territoriale de l'offre globale d'insertion entre les différents territoires d'intervention sociale ; • de permettre le financement de projets répondant à des besoins identifiés comme prioritaires par les territoires, notamment pour des actions innovantes ou des besoins insuffisamment couverts. <p>Le financement départemental a vocation à soutenir les fonctions nécessaires à l'accompagnement vers l'emploi des salariés en insertion. À ce titre, il couvre, dans la limite du nombre d'équivalents temps pleins (d'encadrement technique estimé nécessaire par le département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dépenses liées à l'encadrement technique ; • les dépenses liées à l'accompagnement social et professionnel. <p>À l'issue de l'analyse des demandes déposées par les ACI, le Département se réserve la possibilité de mettre en place un financement forfaitaire applicable à ces structures.</p> <p><u>Modalités du financement forfaitaire</u></p> <p>Le forfait annuel dédié à la mission d'accompagnement vers l'emploi des salariés en insertion comprendrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dépenses d'encadrement technique ; • les dépenses d'accompagnement social et professionnel. <p>Le montant de ce forfait sera déterminé au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'enveloppe budgétaire départementale dédiée aux chantiers d'insertion • du nombre de postes conventionnés de salariés en insertion ; • de la nature du support d'activité ;

- du nombre d'ETP d'encadrement technique estimé nécessaire par le département pour chaque chantier d'insertion.

Ainsi, les ACI percevront un forfait différencié selon :

- le nombre de postes conventionnés de salariés en insertion ;
- la nature du support d'activité,
- le montant de la demande si cette dernière est inférieure au forfait.

Règles d'attribution du forfait* :

	Jusqu'à 15 salariés en insertion en même temps sur l'ACI	A partir de 16 salariés en insertion en même temps sur l'ACI
Tous supports hors maraichage et recyclerie	1 part forfaitaire	2 parts forfaitaires
Maraichage et recyclerie	2 parts forfaitaires	3 parts forfaitaires

Le département demeure seul compétent pour apprécier le niveau de financement attribué au regard des crédits disponibles et des priorités territoriales.

**Le financement accordé aux chantiers d'insertion externes au Morbihan pourra être étudié de manière différenciée.*

Plafonnement de l'intervention

La participation du département ne peut excéder **40 % des dépenses totales éligibles** au titre des fonctions d'encadrement technique et d'accompagnement social et professionnel.

11. Annexe n° 03 : **Orientation 3, Miser sur la qualité des parcours**

Orientation 2 : « Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi »

Fiche G : L'ACCÈS AU JUSTE DROIT

Contexte

Le RSA est une allocation subsidiaire qui intervient en dernier recours ; Or de nombreux bénéficiaires demeurent dans le dispositif RSA alors que leur situation administrative, médicale, sociale ou liée à l'âge pourrait permettre une orientation vers :

- L'allocation aux Adultes handicapés(AAH)
- ESAT/RQTH
- Une pension d'invalidité
- Une allocation spécifique
- Ou tout autre dispositif de droit commun plus adapté à leur situation.

L'objectif de cette action est de sécuriser les démarches administratives et d'accompagner les transitions vers les dispositifs adéquats afin de permettre des sorties du dispositif RSA cohérentes et durables.

Objectifs	Les projets devront permettre de : <ul style="list-style-type: none">☞ Réaliser des diagnostics d'accès au juste droit ;☞ Informer les personnes sur les droits mobilisables ;☞ Accompagner les démarches nécessaires à l'ouverture des droits ;☞ Sécuriser les transitions entre le RSA et le nouveau dispositif ;☞ Diminuer les situations de maintien inadapté dans le RSA ;☞ Favoriser des sorties du RSA adaptées et durables.
Types d'actions attendues	Les actions proposées devront répondre aux objectifs ci-dessus mais également: <ul style="list-style-type: none">- Accompagner à la constitution des dossiers administratifs ;- Appui dans les relations avec les organismes compétents ;- Suivi des démarches jusqu'à la décision d'ouverture de droits ;- Sécurisation de la transition lors de la sortie du dispositif RSA ;- Coordination avec les référents RSA et les partenaires institutionnels.
Public cible	Le dispositif s'adresse spécifiquement aux bénéficiaires du RSA : <ul style="list-style-type: none">→ susceptibles de relever d'un autre droit ou dispositif ;→ en situation de fragilité sociale, de santé ou liée à l'âge ;→ nécessitant un accompagnement renforcé dans l'accès aux droits.
Durée de l'accompagnement	Les actions auront une durée de 3 mois renouvelable une fois sur argumentaire et validation d'un cadre du territoire. La durée de l'accompagnement devra être adaptée aux besoins des personnes et à la nature des freins identifiés.

<p>Modalités de suivi et d'accompagnement</p>	<p>Le suivi des bénéficiaires repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des entretiens individuels réguliers, - Des temps collectifs favorisant l'expression, la participation, - Des outils de suivi : fiches d'émargement, grilles d'observation, questionnaires, autoévaluations, - Des échanges réguliers avec le prescripteur (absences, difficultés, évolution de la situation), - Un entretien tripartite en début et fin d'action, incluant un bilan et des préconisations écrites pour la suite du parcours. - L'utilisation et la mobilisation du réseau de l'opérateur dans le parcours de la personne. <p>Livrables attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fiche retour au prescripteur en cas de non retenue éventuelle sur l'action avec les motifs. ☞ Bilans de fin d'accompagnement avec préconisations pour le référent et la personne.
<p>Portefeuille</p>	<p>Le nombre de participants accompagnés par action sera examiné attentivement au regard des publics visés, du projet, de la fréquence, des rencontres et des moyens humains mis sur l'action.</p>
<p>Périmètre géographique</p> <p>Les actions devront être déployées à l'échelle des territoires, en cohérence avec les bassins de vie.</p>	<p>Les porteurs de projets veilleront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proposer des lieux d'intervention identifiés et accessibles, ☞ Proposer la mobilité inversée, ☞ Prendre en compte les contraintes de mobilité et de transport, ☞ Adapter les actions aux besoins spécifiques des publics et des territoires concernés.
<p>Contractualisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire est orienté vers l'action par son accompagnateur (prescripteur), qui transmet une fiche de prescription à l'opérateur, - Le prescripteur garde la référence tout au long de l'action, - Les professionnels interviennent en étroite collaboration avec le prescripteur afin de garantir la qualité du parcours.
<p>Résultats attendus Cf. indicateurs communs en annexes</p>	<p>Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires du RSA - Nombre de jeunes issus de l'ASE <p>Les indicateurs de résultats pourront notamment porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de diagnostics réalisés ; - le nombre de dossiers déposés ; - le taux d'ouverture effective de droits ; - le nombre de sorties du RSA ; - le délai moyen de traitement des situations. <p>Pour l'évaluation annuelle permettant de solder l'action, la structure devra s'engager à obtenir les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Accompagner sur l'année le nombre de bénéficiaires RSA fixé dans la convention. ☞ Sur l'ensemble des personnes sorties de l'action au cours de l'année de référence, à minima 50 % des personnes seront sorties du dispositif RSA.

	<p>L'organisme devra systématiquement renseigner le bilan fourni par le département (qu'il pourra compléter par ses propres indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs spécifiques).</p>
--	--

12. Annexe n° 04 : indicateurs d'activité d'accompagnement et caractéristiques des publics

Indicateurs d'activité d'accompagnement et caractéristiques des publics	
	TOTAL
Activité globale d'accompagnement (total sur l'année)	
Nombre de personnes accompagnées	
dont BRSA	
dont jeunes issus de l'ASE	
Nombre de personnes en situation de handicap	
Nombre de personnes sans domicile stable	
Données sur les entrées dans l'année	
Nombre de personnes entrées sur l'action au cours de l'année	
dont BRSA	
dont jeunes issus de l'ASE	
Données sociologiques de l'ensemble des personnes accompagnées	
Femmes	
âgées de moins de 18 ans	
âgées de 18 à 26 ans	
âgées de 27 à 44 ans	
âgées de 45 à 54 ans	
âgées de 55 à 64 ans	
âgées de 65 ans et plus	
Hommes	
âgés de moins de 18 ans	
âgés de 18 à 26 ans	
âgés de 27 à 44 ans	
âgés de 45 à 54 ans	
âgés de 55 à 64 ans	
âgés de 65 ans et plus	
Territoire d'intervention sociale (TIS) d'origine des personnes	
T1 : Vannes périphérie	
T2 : Vannes	
T3 : Questembert	
T4 : Auray	
T5 : Lorient	
T6 : Ploërmel	
T7 : Périphérie Pays de Lorient	
T8 : Centre Ouest Morbihan	
T9 : en cours de création	
Situation familiale	
Isolé, vivant seul, célibataire	
Personne mono-parentale avec enfants à charge	
Personne en couple sans enfant à charge	
Personne en couple avec enfants à charge	
Niveau d'étude (nouvelle nomenclature)	
Niveau 1 et 2 : compétences de bases et savoir faire	
Niveau 3 : CAP, BEP	
Niveau 4 : baccalauréat, brevet pro, capacité, DAEU	
Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DUST	
Niveau 6 : licence, maîtrise	
Niveau 7 et 8 : master, diplômes d'ingénieurs, DEA, DESS, doctorat	
Recherche d'emploi avant l'entrée	
Pas dans cette dynamique	

De moins de 6 mois	
Comprise entre 6 et 12 mois	
De plus de 12 mois	
A l'entrée sur l'action, ressources des participants	
Personnes allocataires des minimas sociaux autres que RSA	
Sans ressources	
Situation inconnue	

13. Annexe n° 05 : Indicateurs de suivi des sorties et des résultats d'accompagnement

Indicateurs de suivi des sorties et des résultats d'accompagnement		
	TOTAL	dont BRSA
les personnes accompagnées		
Nombre de personnes sorties au cours de l'année		
Nombre d'abandons*		
Emploi durable		
Création ou reprise d'entreprise à son compte		
Embauche en CDD (sans aide publique à l'emploi) d'une durée de 6 mois ou plus		
Embauche en CDI aidé par un autre employeur		
Embauche en CDI dans la structure ou filiale		
Embauche en CDI non aidé par un autre employeur		
Intégration dans la fonction publique		
Emploi de transition		
Embauche en CDD d'une durée de moins de 6 mois par un autre employeur		
Embauche en contrat aidé pour une durée déterminée par un employeur hors IAE		
Sorties positives		
Embauche pour une durée déterminée dans une autre structure IAE		
Entrée en formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante		
Ouverture de droits à la retraite		
Autres sorties positives**		
Autres sorties		
Personnes réorientées vers un accompagnement social		
Personnes réorientées vers un accompagnement socio-professionnel		
Personnes réorientées vers un accompagnement professionnel (accompagnement intensif France Travail)		
En recherche d'emploi, inscription France Travail, sans accompagnement spécifique		
Inactif***		
Rupture pendant la période d'essai à l'initiative de l'employeur/abandon à l'initiative de la structure		
Rupture pendant la période d'essai à l'initiative du salarié /abandon à l'initiative de la personne		
Sans nouvelle/ inconnus		

*Abandon = est considéré comme abandon, les ruptures au cours du 1er mois maximum, à l'initiative de la structure et/ou de la personne (ex : rupture période d'essai, non-respect des engagements, raisons de santé...).

**Autres sorties positives = les modalités de qualification de ces sorties sont en cours de définition avec les SIAE. Le détail de ces situations pourra faire l'objet d'indicateurs complémentaires.

***Inactif = personne qui ne recherche pas d'emploi (dont congé parental, étudiant, en incapacité de travailler).

14. Annexe n° 06 : Carte des territoires d'intervention sociale et bassins d'emploi



Développement social et insertion TERRITOIRES D'INTERVENTION SOCIALE DU MORBIHAN (TIS) oct. 2023



15. Annexe n° 07 : Diagnostics des territoires d'intervention sociale

**Diagnostics des territoires de Vannes (T2) et sa périphérie (T1), Questembert (T3)
et Auray (T4)**



Diagnostic du Territoire d'Intervention Sociale 1





Territoire 1

... des spécificités à chaque territoire se dégagent ...



- 122 727 habitants (2022)
- 33 communes dont 2 îles
- 1 EPCI (GMVA hors la ville de Vannes)
- Taux de pauvreté de 10% fin 2025 (14,5% en France)



Numérique :

- 4 France Services (Grand-Champ, Elven, Sarzeau, 1 itinérance sur les communes de l'ouest du territoire)



Composition des foyers rSa :

- 62 % des ArSa sur le T1 sont des personnes seules ou des couples sans enfants

Job

Emploi :

- Taux de chômage de 5,3% sur le bassin vannetais (4^{ème} trimestre 2025)
- Dans 19% des CER signés par les ArSa la recherche d'emploi est le 1^{er} objectif et pour 15% des CER il s'agit de la création d'entreprise



Logement :

- Crise du logement et loyers onéreux
- Entre 50 et 70% de logements en résidences secondaires sur les communes littorales du Territoire
- De plus en plus de public qui vit à l'année en résidences vacances ou camping



Mobilité :

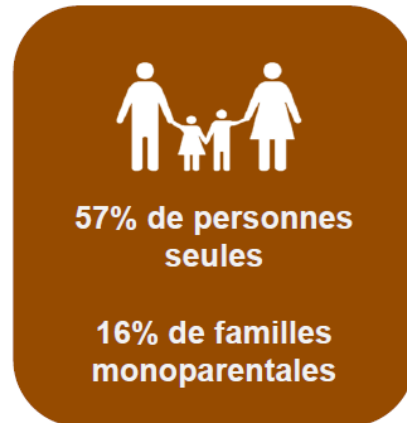
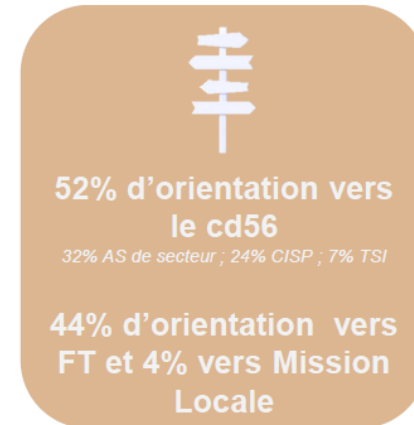
- WIMOOV (accompagnement à la mobilité sur l'agglomération de Vannes)
- NEO Mobilité : location de voitures, de scooters et de vélos
- Absence de garage solidaire implanté sur le territoire
- Difficulté de mobilité, malgré le réseau de transport en commun pour les habitants des communes les plus éloignées de Vannes



Population du territoire :

- + 9,03% d'augmentation de la pop entre 2015 et 2022
- 30% de la population à plus de 60 ans en 2026.
- L'âge moyen des nouveaux arrivants (+/- 3000 par an sur GMVA) est de 55 ans

Bénéficiaires RSA – chiffres clés



Diagnostic du Territoire d'Intervention Sociale 2





... des spécificités à chaque territoire se dégagent ...



Territoire 2

- 57 000 habitants – 32 % > 60 ans
- 2 Quartiers Prioritaires de la Ville – Kercado & Ménimur + le Square de la Bourdonnaye
- 800 personnes domiciliées (CCAS – AMISEP)
- Public d'origine étrangère



Partenaires :

- 2 conseillers/médiateurs en numérique – 1 Point Conseil Budget – accueil de jour + maraudes – épicerie solidaire – TZNR – TZCLD ...



Santé :

- Augmentation en 2025 de 35 % des interventions liées à la santé par les travailleurs sociaux T2
- Présence d'un Relais Prévention Santé – CCAS VANNES
- Point santé AMISEP
- 24 % des brSa : Mettre en œuvre actions améliorer santé = Objectif du CER



Emploi :

- Taux de chômage de 5,8% (1er trimestre 2026)
- + 7,7 % de DELD sur 1 an
- 30 % séniors



Logement :

- Délai d'attribution de logements
- Le « logement » est le 3^{ème} domaine d'intervention du service social T2
- + de 2000 demandes de logement social enregistrées
- Opération de Rénovation Urbaine - OPAHRU



Garde d'enfant :

- Petite diminution du nombre d'enfants, moins de tension.
- Crèches + RAM + « 17 places à Vocation d'Insertion Sociale & Professionnelle »



Viellissement :

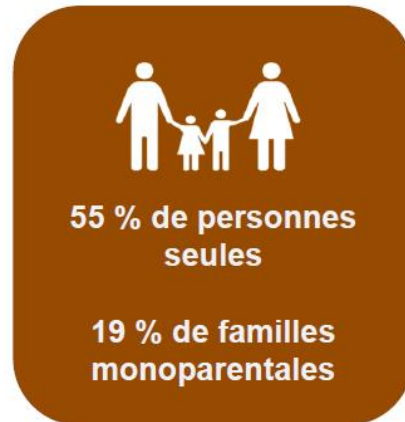
- Augmentation de 57 % des interventions liées au « vieillissement » en 2025 // 2024
- 32% > 60 ans



Mobilité :

- Réseau urbain
- WIMOOV (accompagnement à la mobilité sur les QPV)
- NEO Mobilité : location de voitures, de scooters et de vélos
- Absence de garage solidaire

Bénéficiaires RSA – chiffres clés



Territoires d'intervention sociale 1 et 2

Offre d'insertion (PDI) sur le territoire

MOBILITÉ

autoécole sociale
Adepape essor
Néo 56:Itinéraire'B

SIAE

GMVA

Chantier Nature et patrimoine
du Loch de Rhuys

Amisep:

Chantier école Peinture
Chantier multi compétences
Epicierie solidaire

NÉO

Ti Anna Restaurant
REBOM Maraîchage

SANTÉ

SAMPS

SEB (Sauvegarde 56)

ADIEPH

DEFIS



Autres dispositifs sur le territoire

MOBILITÉ

Wimoov

NeO Mobilité

SANTÉ

Point santé Amisep
Relais prévention santé

SIAE

Vannes Relais
Atout service
SITTI
SATO
Laser emploi
Neo Emplois
Adis Intérim (neo 56)

Accompagnements Spécifiques

Coallia

Fédération des entreprises
d'insertion/ Clauses
d'insertion sociale

Diagnostic du Territoire d'Intervention Sociale 3



... des problématiques spécifiques à chaque territoire se dégagent ...



Territoire 3

- 86490 habitants (2022-2023)
- 45 communes
- 5 EPCI / 3 départements / 2 régions
- Taux de pauvreté de 10,3% (14,5% en France)



Numérique :

- 4 France Services (Questembert, Muzillac, La Gacilly, Allaire)



Emploi :

- Taux de chômage de 6 % (4^{ème} trimestre 2025)



Garde d'enfant :

- Majoritairement mode de garde Ass Mat + développement accueil collectif (MAM)
- Tendance baisse de la demande; moins de tension sur les offres d'accueil ; augmentation places AVIP (accueil à vocation d'insertion professionnelle)



Mobilité : manque d'alternative au véhicule individuel

- Milieu rural: très peu de transport en commun, usage essentiellement du véhicule individuel
- Quelques initiatives locales: transports à la demande; quelques locations de véhicules....
- Présence d'un garage associatif (L'Atelier)
- Sur l'EPCI la mieux dotée en transport en commun: 73,7% déplacements en voiture; 0,5% en transport en commun (3,6% pour le 56)



Santé : une difficulté d'accès aux soins majorée par la mobilité

- 16% des brSa évoquent des pbs de santé dans le CER
- 2 Hôpitaux hors territoire (dont un hors département)
- Des initiatives mobiles santé (les marsouins, le médico bus...) et des actions portées par les CPTS.



Logement :

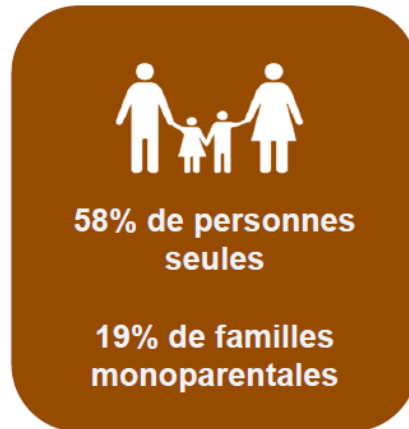
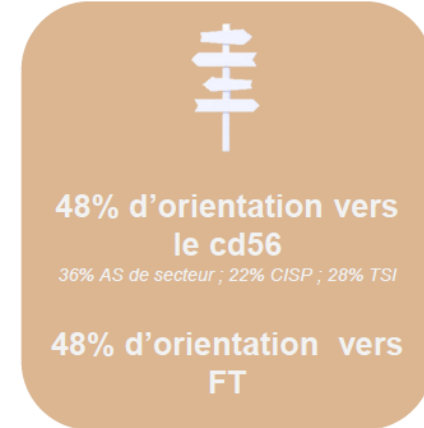
- Portrait territoire: 74% propriétaires; 22% locataires privés; 4 % en parc public
- Problématique de logements dégradés et de précarité énergétique; émergence de publics en errance et d'habitats alternatifs



Démographie:

- Une évolution démographique positive
- Un taux d'évolution des plus de 60 ans de 4% mais un indice de vieillissement inégal selon les communes et les secteurs d'activité

Bénéficiaires RSA – chiffres clés



Offre d'insertion sur le T3



Diagnostic du Territoire d'Intervention Sociale 4



... des problématiques spécifiques à chaque territoire se dégagent ...



Territoire 4

- 96 628 habitants (2022-2023)
- 28 communes
- 2 EPCI (AQTA + CCBI)
- Taux de pauvreté de 9,6% (14,5% en France)



Numérique :

- 4 France Services (Quiberon, Erdeven, Brec'h, Belle-île)
- 1 PIMMS à Auray



Emploi :

- Taux de chômage de 6,1% (4^{ème} trimestre 2025)



Garde d'enfant :

- Diminution du nombre d'enfants, augmentation du nombre d'assistantes maternelles et des possibilités d'accueil



Mobilité :

- GLAZGO (transport à la demande, vélos en libre-service, réseau de bus, prime vélo, etc.)
- WIMOOV (accompagnement à la mobilité sur le bassin d'Auray)
- NEO Mobilité : location de voitures, de scooters et de vélos
- Absence de garage solidaire



Santé :

- 26% des BrSa évoque des pb de santé dans le CER
- Non recours aux soins (questionnaire CLS AQTA) pour 54,1% des habitants d'AQTA



Logement :

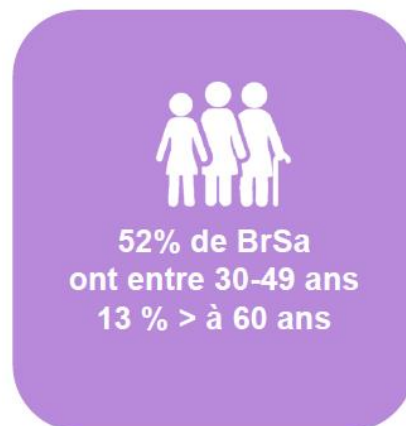
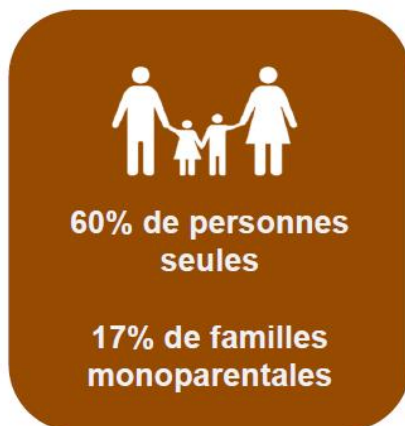
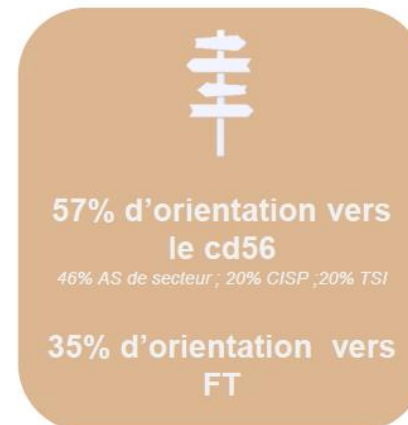
- Crise du logement et loyers onéreux
- CCBI : 57% des logements sont 2ndaires
- AQTA : 37% des logements sont 2ndaires
- 14,6% de personnes sont en situation de précarité énergétique (AQTA)



Vieillessement :

- Diminution de la population des 0-44 ans
- 39% > 60 ans (25% 60-74 ans et 14% > 75 ans)
- En 2018, 48% des nouveaux arrivants ont entre 25 et 54 ans

Bénéficiaires RSA – chiffres clés



CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE D'AURAY



Offre d'insertion (PDI)

Mobilité : NEO MOBILITE (**parc auto insuffisant**), auto école solidaire (Adepape ESSOR)

Santé : SAMPS, SEB (Sauvegarde 56)

Remobilisation - Ressocialisation : STBLE (Santé, insertion, budget, logement) – Sauvegarde 56, **manque d'offre pour la confiance en soi**

Numérique : DEFIS

Socio-professionnel : La ferme du printemps, Agora service (la route de l'emploi), IDEE Sauvegarde, **arrêt action CIP DOUAR NEVEZ**

SIAE : Chantier nature et patrimoine (CCBI, AQTA), Néo emplois, **diversifier les domaines professionnels**

Accompagnement spécifique - Autres prestataires : France Active Bretagne (financier TI), EGEE, France travail, MSA, Mission locale



Autres dispositifs

Mobilité : Glazgo, Wimoov (**sauf CCBI**), **absence de garage solidaire**

Santé : CMP, Equipe Mobile précarité, Point Santé, ASALEE, **accompagnement-évaluation pour l'employabilité**

Remobilisation - Ressocialisation : GEM « Vous et nous », La Cabanatus (centre social d'Auray), les actions collectives du département

Garde d'enfants : Assistantes maternelles et multi-accueils

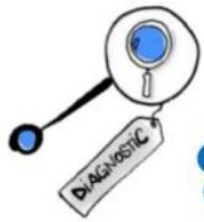
Numérique : CMS, France Services, PIMMS

SIAE : Atout service, Avenir Kervignac

Accompagnement spécifique : Coallia, CADA









1

Diagnostics des territoires de Lorient (T5) et sa périphérie (T7)



... des problématiques spécifiques à chaque territoire se dégagent ...



 **68446** habitants (2023) 
 **3** communes 
 **1** EPCI : Lorient agglo 
 Taux de pauvreté de 21% (14,5% en France) 



Numérique :

- 1 France Services Groix
- 1 PIMMS Lorient: permanences quartier



Emploi :

- Taux de chômage de 6,3% (4^{ème} trimestre 2025)



Garde d'enfant :

- Diminution du nombre d'enfants, taux de couverture d'accueil du jeune enfant inférieur à celui du département.



Mobilité :

- IZILO (Bus, Batobus, location de vélos, transport à la demande...)
- TI MOUV' (plateforme mobilité sur le pays de Lorient-Quimperlé)
- BREIZHGO: covoiturage, transport scolaire, liaisons Groix...)
- **Absence de garage solidaire**



Santé :

- Contrat local de santé commun à Lorient agglo et BBOC. Priorité du projet de territoire et de la politique de la ville.



Logement :

- Pression immobilière forte malgré offre existante
- Délais attente: structures hébergement (9 mois) / HLM (17 mois)
- 14,3% des logements sont identifiés en précarité énergétique



Vieillessement :

- A l'horizon 2050 le nombre de personnes de plus de 75 ans devrait doubler. Représenteront 20% de la population (11% en 2026)
- Disparités entre 3 communes : Larmor Plage et Groix population de plus de 60 ans plus représentée qu'à Lorient.

Bénéficiaires RSA – chiffres clés T5





... Les caractéristiques du territoire d'intervention sociale ...



- **157852** habitants (2022)
- **27** communes
- **2 EPCI** (Lorient agglo + BBOC)
- **Un territoire diversifié** (taille et caractéristique des communes très différentes)



Numérique :

- 5 France Services (Languidic, Merlevenez, Quéven, Riantec, Plouay)
- 3 permanences itinérantes PIMMS à Lorient (Lanester, Guidel et Hennebont)



Public

des publics variés sur le territoire : personnes d'origine étrangère, issues de la communauté des gens du voyage, sans domiciles stables, travailleurs indépendants, familles monoparentales, des travailleurs avec une RQTH...



Emploi :

- Taux de chômage de 6,3 % (1^{er} trimestre 2026)



Logement :

Tension forte au niveau du logement qui entraîne de plus en plus de cohabitations forcées



Mobilité :

- Un réseau de bus collectif sur Lorient Agglo (transport à la demande mais peu ou pas accessible sur certaines zones géographiques (secteur Plouay) et pas sur la BBOC)



Viellissement :

- Forte progression des 60 ans et plus sur le Pays de Lorient
- Indice de vieillissement marqué sur les communes littorales et rurales (entre 2021-2025) source Audélor

.... Celles des bénéficiaires RSA du T7...



**2785 bRSA en
04/26 (stable)**



53% de femmes

47% d'hommes

Public féminin légèrement
surreprésenté (+2% par
rapport au reste du 56 :51/49)



33 % de familles (+ 4%)

**22% de familles
monoparentales (+ 3%)**



4 % de – de 25 ans
16% de 25 à 29 ans
(+ 4% sur les – de 30 ans)

Représentation de la population
« jeunes » plus importante que la
moyenne départementale

10% de + de 60ans
(en 2022, 37 % de plus de 50
ans)



**56% sont brSa
depuis plus de 4 ans**

(+ 3%)



**62% des orientations
vers le CD 56 (55%)**

28% FT (35 %)

5 % ML

3 % Partenaires OI

Référents CD :

40% AS de secteur

19% CISP

24% ASRSA (17% dpt)

Des bénéficiaires qui
nécessitent une prise en
charge globale, parfois
longue, en raison de freins
périphériques importants
(santé, mobilité, situation
de monoparentalité,
langue française non
maîtrisée...)

Diagnostics des territoires de Ploërmel (T6) et du Centre Ouest Morbihan (T8)



... des problématiques spécifiques à chaque territoire se dégagent...

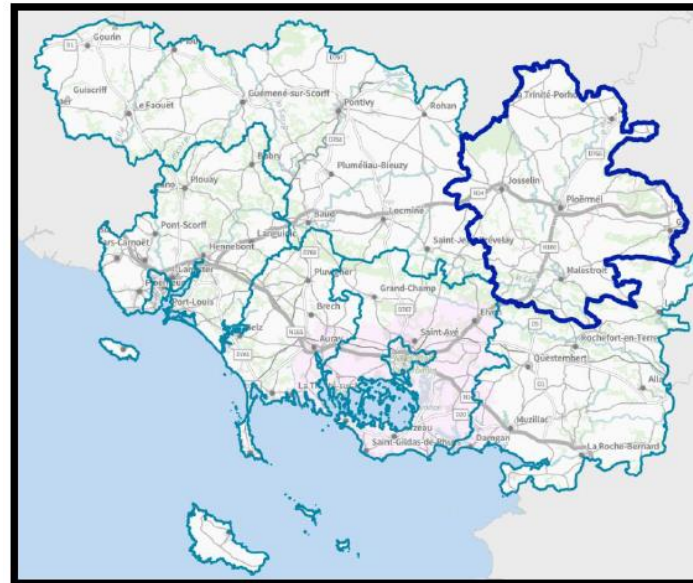
- 72 790 habitants
- 51 communes
- 2 EPCI- Ploërmel communauté et Oust à Brocéliande Communauté
- Entre 12, 4% de taux de pauvreté (PC) et 10,5% (OBC) ★
- 45% de ménages fiscaux imposés ★
- 5,3% de taux de chômage ★

brSa = 1145
brSa > à 4 ans = 50%
brSa TI = 9% des CER



Publics spécifiques :

Public éloigné de l'emploi qui cumule les freins pour s'insérer durablement dans un emploi suffisamment rémunérateur et pérenne pour sortir de la précarité



Logement : 6 à 4% en parc locatif social
50 à 74% de propriétaires occupants



Mobilité : développement d'une nouvelle offre de transport en commun.
Appropriation et développement à poursuivre



Numérique : présence d'EPN mais insuffisance au regard des besoins. ▲
Risques pour les personnes les moins qualifiées: 22,1 % à 15,5 % des plus de 15 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme. ▲



Viellissement : 30% des brSA ont plus de 50 ans



Santé : 14% des CER ont pour **premier** objectif de mettre en œuvre des actions relatives à la santé



Garde d'enfant : 2 crèches avec des places à vocation d'insertion professionnelle

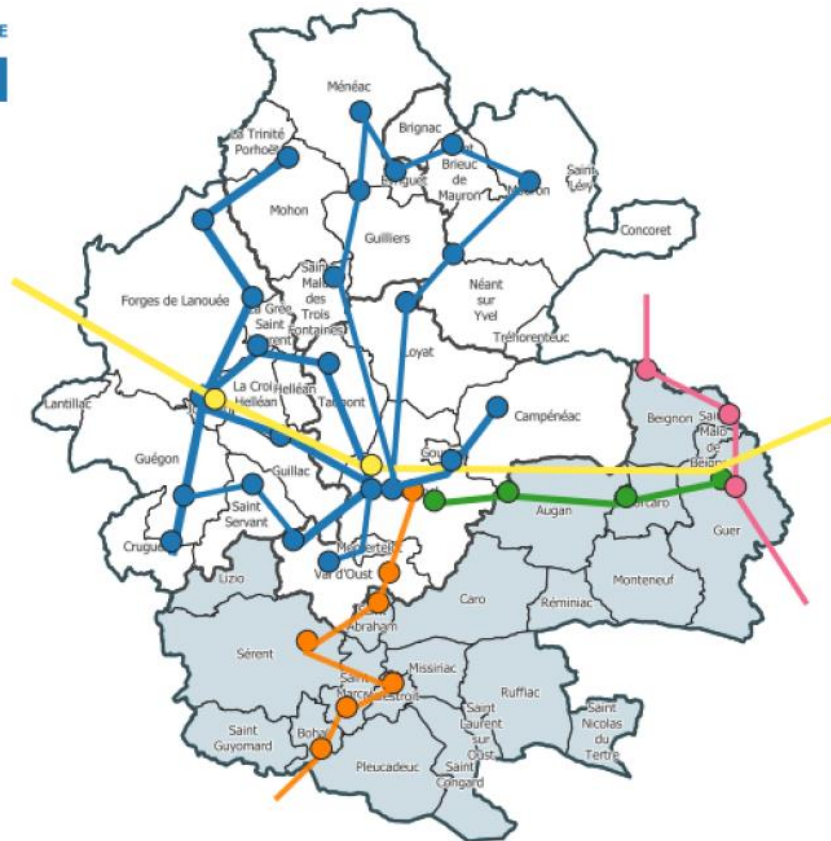


Offre d'insertion -T6- Mobilité



PLO.COMMUNAUTE

Action WIMOOV



- Ligne BreizhGo 620
- Ligne BreizhGo 604
- Ligne BreizhGo 612
- Ligne RIV Bus 1 à 8
- Ligne de Bus OBC

OBC & PLO.COMMUNAUTE

Néo Mobilité Location de Véhicule

- Ensemble du T6 pour les bénéficiaires RSA
- PLO.COMMUNAUTE pour tout public en insertion

CO-VOITURAGE SOLIDAIRE

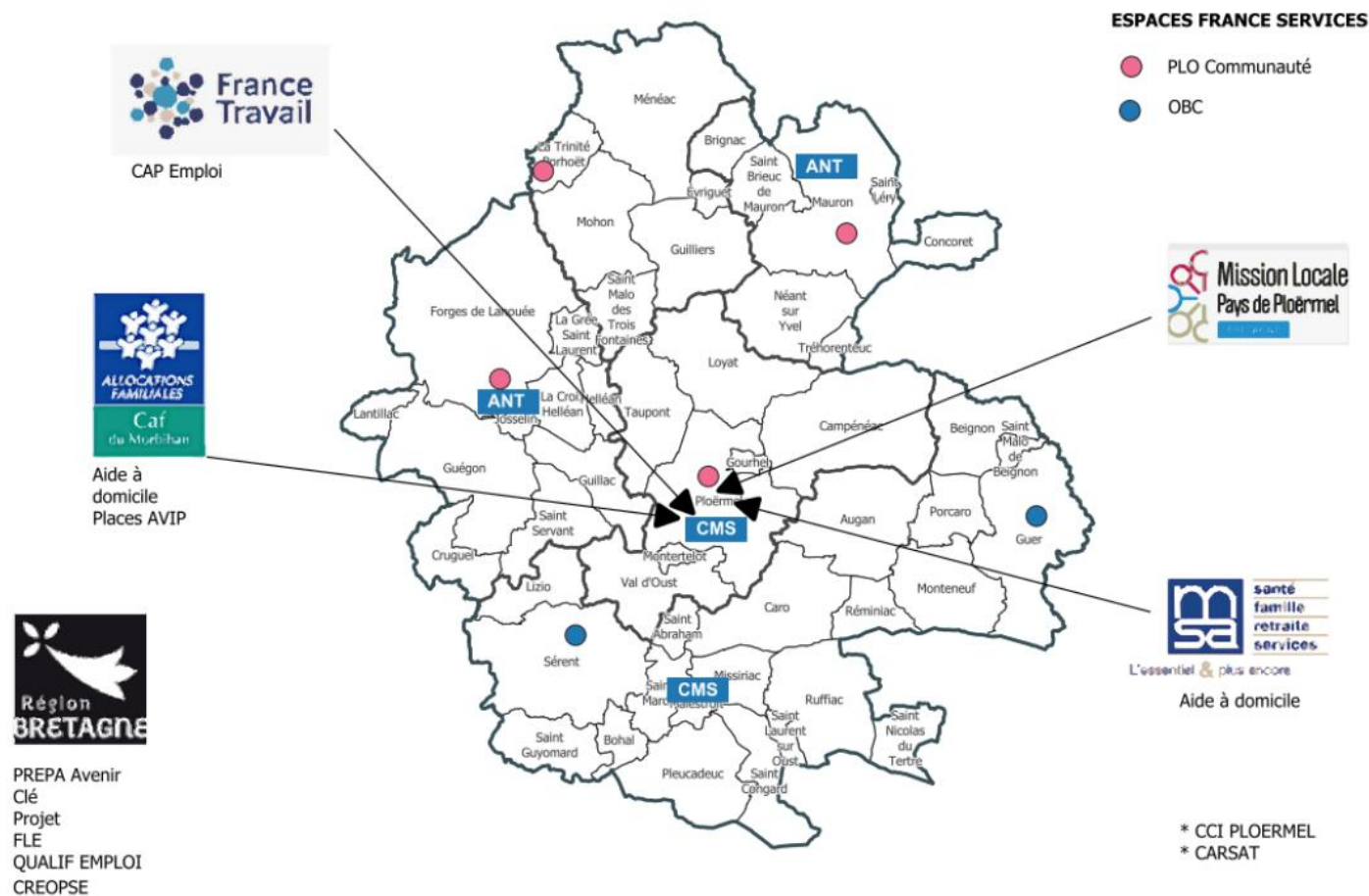
- Biablaçar-Daily
- Ehop / Oust-go

LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES

TRANSPORT A LA DEMANDE

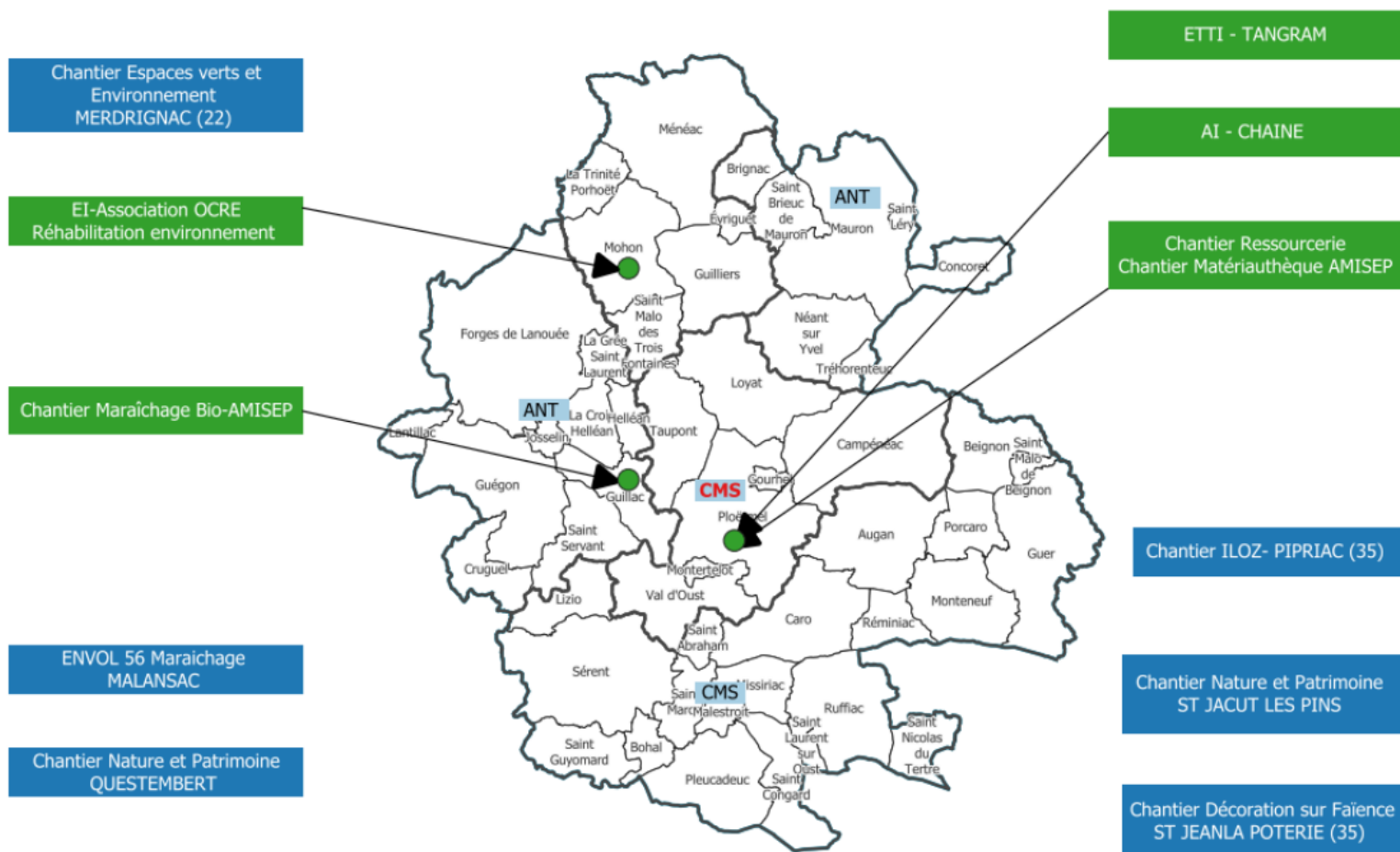


OFFRE D'INSERTION -T6 - PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

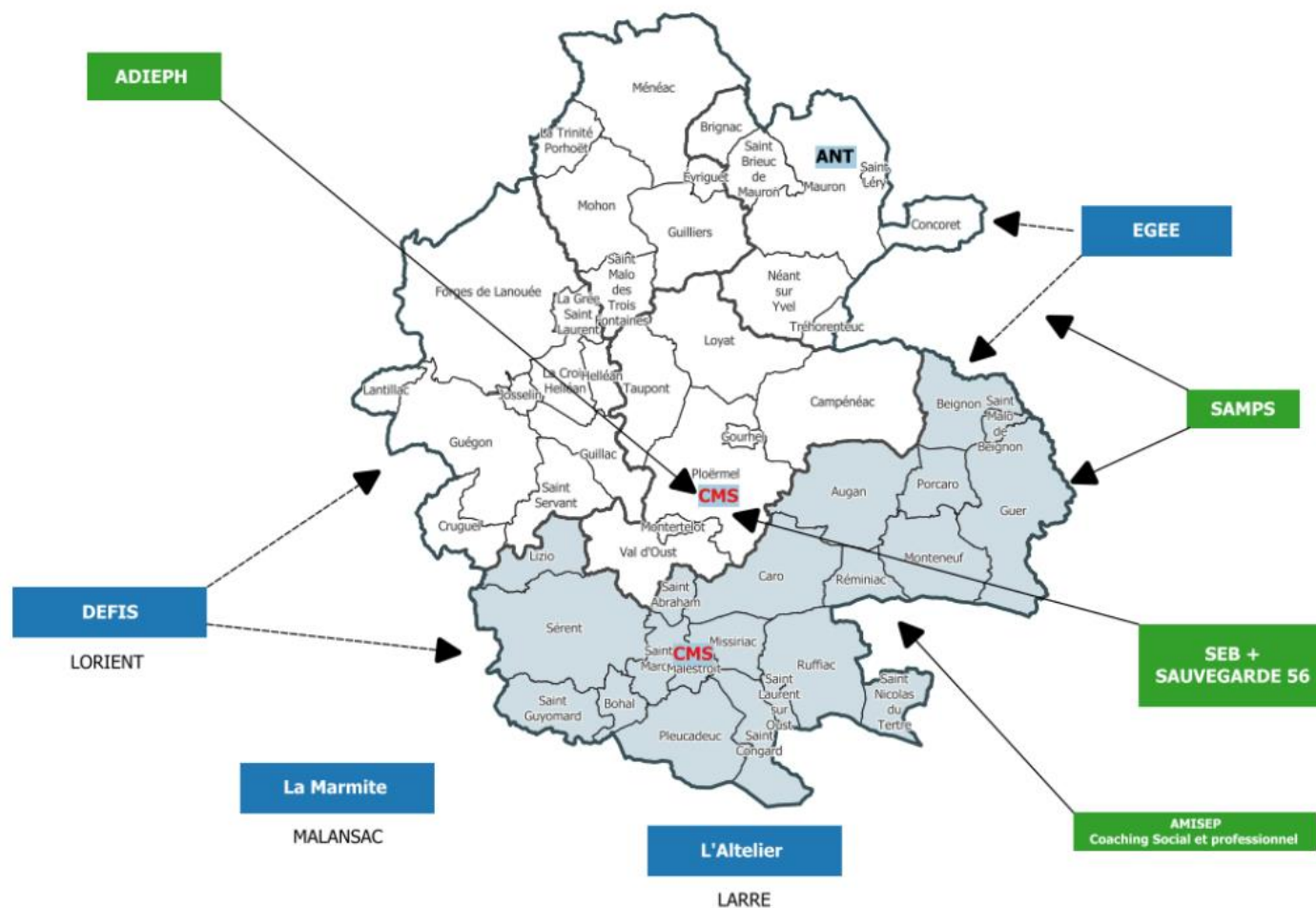




Offre d'insertion T6 - Structures d'insertion par l'Activité Economique (SIAE)



Offre d'insertion -T6 - Partenaires de l'offre d'insertion du Département





En résumé, nos besoins spécifiques sur l'offre d'insertion 2027, sur le T6:

- Déploiement des actions existantes sur l'ensemble du territoire
exemples: - Coaching social et professionnel sur Ploërmel communauté
 - Actions d'évaluation de l'employabilité en lien avec la problématique de santé, sur les secteurs de Mauron, Guer, Josselin pour favoriser la prise en compte des territoires ruraux (Trinité, Porhoët, Concoret...)
- Des actions permettant aux publics en difficultés d'apprentissage d'accéder au permis de conduire
- Des actions permettant de prendre en compte les besoins évolutifs des publics en terme de compétences numériques
- Des actions de formation ou de mise en activité prenant en compte les freins de manière globale (mobilité, garde d'enfant, santé, maîtrise de la langue française)



- ✓ 114 921 habitants
- ✓ 62 communes
- ✓ 4 EPCI
- ✓ 2 140 km² de superficie
- ✓ Caractéristiques territoriales :
 - [Lien annexe 1](#)

Caractéristiques individus brSa en 2026

BrSa = 1899 dont 51% de femmes

BrSa > à 4 ans = 50 % des BRSA

BrSa TI = 11% ont pour 1^{er} objectif de créer et développer leur activité

➤ [Lien annexe 2](#)



Vieillessement

12% des BRSA accompagnés sont âgés de 60 ans et plus



Santé

En Mars 2026, 22% des BRSA ont pour premier objectif de CER la mise en œuvre des actions pour améliorer leur santé



Garde d'enfant

Crèche ou multi accueil avec place à vocation insertion professionnelle (AVIP) par EPCI : 2 sur CMC, 1 sur BC, 7 sur RMC et 2 sur PC

T8COM



... des problématiques spécifiques à chaque territoire se dégagent...



Logement : 2 692 logements sociaux sur le T8



- ✓ Difficulté d'accès au logement.
- ✓ Problématique de logements insalubres sur une partie du Territoire.
- ✓ Problème de mobilité des occupants contraints de rester dans un logement indigne.



Numérique : Déploiement des Maisons France Service pour aide aux démarches mais à ce jour manque de structure à proximité sur le territoire pour aider et accompagner les personnes dans l'apprentissage et l'appréhension de l'outil numérique.



Mobilité : Des constats et des besoins

➤ [Lien annexe 3](#)



Offre d'insertion : Des constats et des besoins

➤ [Lien annexe 4](#)



Caractéristiques Territoriales T8COM

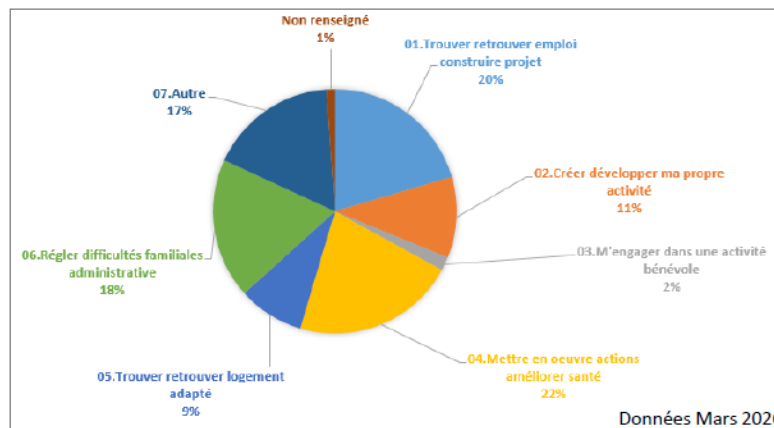
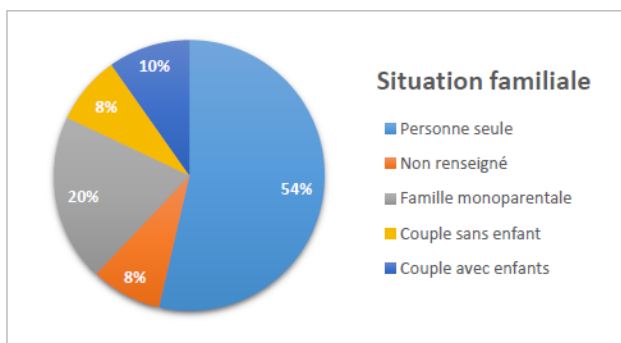
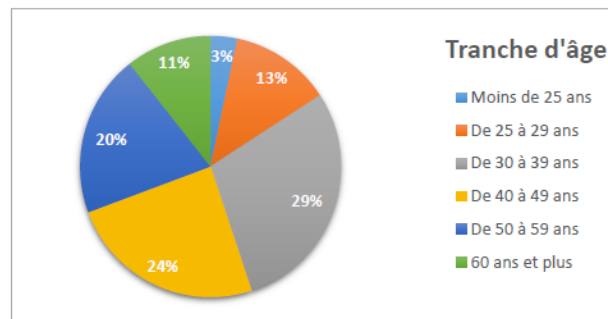
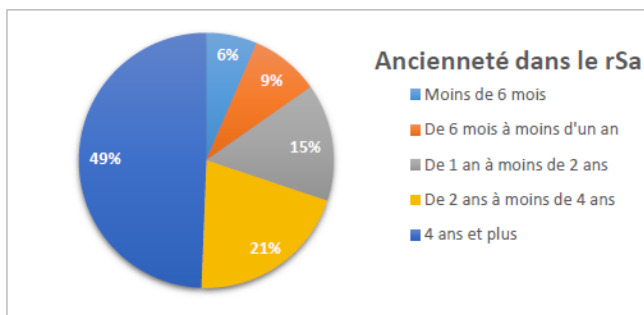
Annexe 1

- Territoire rural dans sa grande majorité et semi-urbain sur Pontivy et Locminé
- Présence importante d'un public d'origine étrangère sur le secteur de Pontivy
- Plusieurs problématiques reconnues sur ce territoire venant renforcer des difficultés importantes d'isolement social
- Densité de population sur Roi Morvan : 32 hab/km² – En comparaison la densité sur Pontivy Communauté est de 64 hab/km² (chiffres INSEE 2022)
- En 2021 (chiffres INSEE), le taux de pauvreté était de 17,7% sur Roi Morvan, de 11,9% sur Pontivy Communauté et de 10,6% sur Centre Morbihan Communauté
- Chiffres revenu médian : 1 714€ sur le T8 – moyenne départementale à 1 835 €. Revenu médian à 1 620 € sur Roi Morvan Communauté (soit plus de 200 € d'écart)



Caractéristiques individus brSa T8COM en 2025

Annexe 2



Mobilité T8COM

Annexe 3

Présence de TAD sur une partie du territoire, de lignes bus sur certaines communes

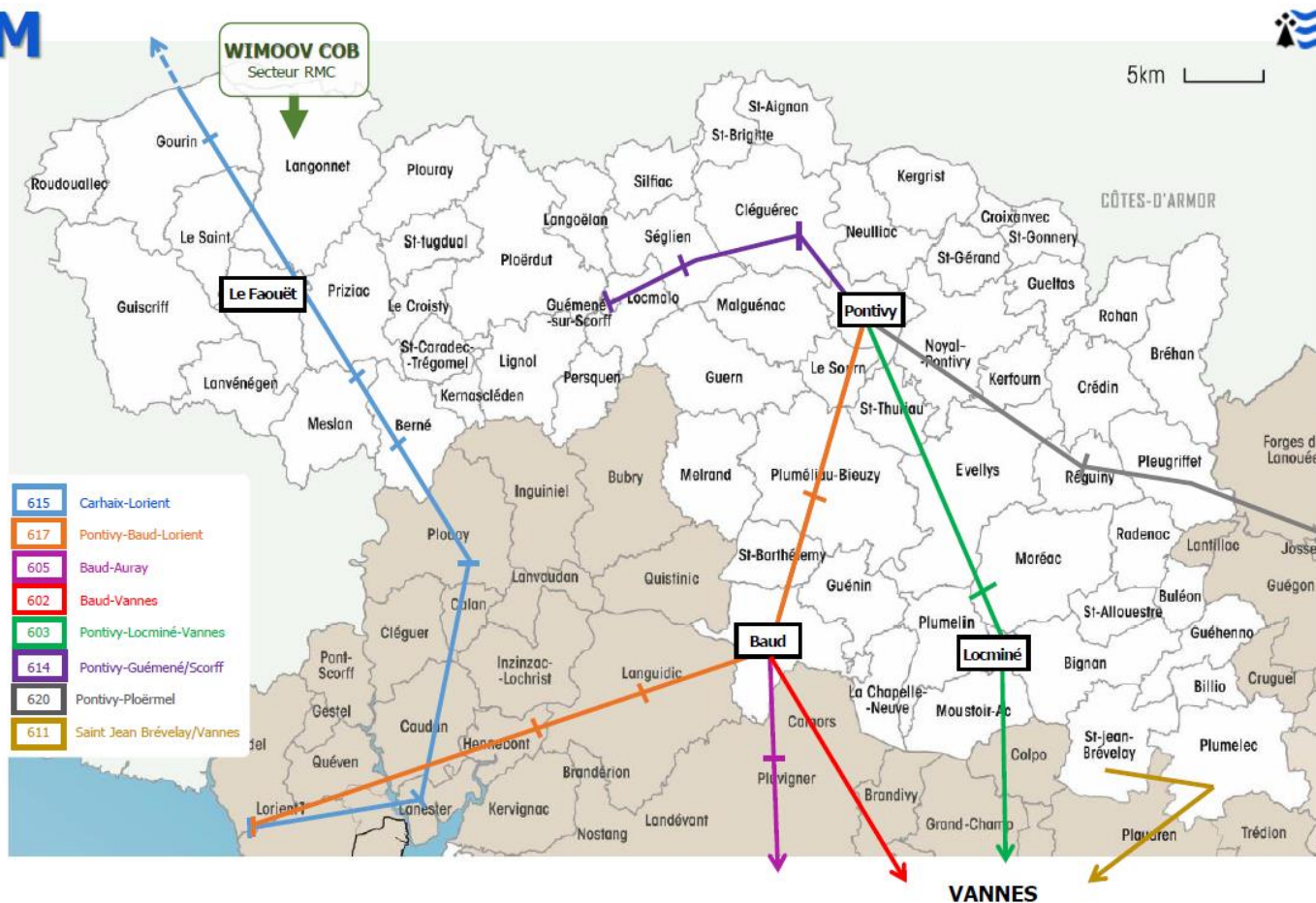
DES CONSTATS

- ✓ Public précaire et isolé : difficulté d'accès à un véhicule fiable pour les déplacements, réparations
- ✓ Pas d'accès prêt/location sociale ou mutualisée
- ✓ Importantes zones non couvertes par transport en commun
- ✓ Limites du TAD pour activité régulière
- ✓ Public avec difficultés d'apprentissage pour permis

Accès inéquitable pour l'ensemble des BRSA : frein insertion sociale, socio professionnelle et accès à OI

DES BESOINS

- ✓ Action d'accompagnement à la mobilité
- ✓ Accompagnement de personnes en difficulté d'apprentissage et/ou non francophone pour l'obtention du permis en lien avec l'accès à l'activité socio-professionnelle



L'offre insertion T8COM 2026

Annexe 4

- Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)
- ▲ Autres partenaires offre insertion du CD56

DES CONSTATS

Implantation des actions très localisées et des secteurs peu pourvus.
 Nombreuses zones rurales non couvertes freinant l'accès aux actions existantes.

Problématiques :

- Mobilité
- Isolement social, manque de confiance en soi
- Non maîtrise du numérique ou ses évolutions
- Santé (fragilités, déni, accès aux soins, absence diagnostic/employabilité)

DES BESOINS

- ✓ Actions d'accompagnement intensif permettant la resocialisation, remobilisation sociale/socio-professionnelle, ainsi que la levée des freins périphériques par la mise en activité avec des ateliers collectifs et divers supports
- ✓ Action d'accompagnement pour lever freins liés à la santé pour se projeter dans l'activité ou l'emploi
- ✓ Déployer et rendre accessible les actions sur l'ensemble du territoire

